

JUILLET 2024



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

VILLE PRUDENTE



ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE

BULLETIN MUNICIPAL

LE PETIT MAIRAT AU FIL DE L'OSME



SOMMAIRE

- LE MOT DU MAIRE - COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS
- VIE DE LA COMMUNE
- VIE DES ÉCOLES

- VIE DES ASSOCIATIONS
- VIE INTERCOMMUNALE
- EXPRESSION DES ÉLUS
- INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE

TOUTES LES DEMANDES PEUVENT ÊTRE FAITES AUX DEUX SECRÉTARIATS

AIGRE

Du lundi au vendredi
De 9h à 12h 30 et de 14h à 17h 30
Le samedi matin sur rendez-vous
☎ 05 45 21 10 56

VILLEJÉSUS

Lundi et jeudi
De 14h à 17h30
Et sur rendez-vous
☎ 05 45 21 10 21

Mail : contact-aigre@aigre.fr • Site Internet : www.aigre.fr

Page Facebook : MairieAigre

LES ÉLUS

Le Maire et les Adjointes tiennent une permanence tous les matins. Les prises de rendez-vous s'effectuent par téléphone auprès des secrétariats de Mairie.

LE MAIRE

Renaud COMBAUD

LES MAIRES DÉLÉGUÉS

Renaud COMBAUD (Aigre)
Brigitte FOURÉ (Villejésus)

LES ADJOINTS

Brigitte FOURÉ, chargée de l'Attractivité du territoire
Christophe TIPHONNET, chargé du Cadre de vie
Sylvie BRIS, chargée des Affaires scolaires et des Ressources humaines
Raphaël BOUCARDEAU, chargé du matériel et de l'agriculture

LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Christian MÉGRET, chargé des cimetières et du suivi des travaux d'eau et d'assainissement
Nathalie RENARD, chargée de la protection des animaux,
Émilie ROUX, chargée de l'Action sociale et de la Prévention routière
Marie JARRY, chargée du tourisme, des loisirs et de la vie associative
Guillaume DENIS, chargé de la sécurité et à la prévention.
Dominique HYVERNAUD-PINEAU chargé de la revitalisation du territoire et du suivi des manifestations locales

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Evelyne BERTRAND - Lê-Xuân LAIRAUD - Olivier GEOFFRION - Tanguy GAILLARD -
Nicole DELUSSET - Damien TRILLAUD - Hugues CLÉMENT - Christophe TYRÉ -
Patricia RANOUIL - Amandine GUILLAUME - Nadia CAILLAUD - Pierre GUYOT

PERMANENCES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX Canton de Charente Nord



Brigitte FOURÉ et Fabrice GEOFFROY

MAIRIE D'AIGRE de 11h00 à 12h00

Jeudi 19 septembre

Jeudi 17 octobre - Jeudi 21 novembre

ET SUR RENDEZ-VOUS

Pour plus d'informations, merci de contacter le 05 16 09 75 15 ou 05 16 09 69 78

LE MOT DU MAIRE



*Chères Aigrinoises et Chers Aigrinois,
Chères Villesalémoises et Chers Villesalémois,*

L'été est enfin arrivé, et avec lui, notre bulletin municipal estival, qui se veut le plus riche possible en informations sur les nouveautés qui animent notre belle commune.

Votre municipalité œuvre pour mener à bien les projets impulsés depuis le début du mandat. La temporalité de ces projets peut sembler longue, pour vous autant que pour nous élus, mais il nous faut composer avec des contraintes administratives complexes, des délais incompressibles pour demander des subventions afin d'optimiser les plans de financement, et le temps des travaux avec des entreprises locales très sollicitées (ce dont nous ne pouvons que nous réjouir !).

Parmi les réalisations de ces derniers mois, citons la viabilisation du lotissement Valtaud à Villejésus dont nous allons pouvoir lancer la commercialisation des 12 parcelles, l'achèvement de la rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville d'Aigre avec l'aménagement du deuxième étage, la création d'une quatrième classe à l'école maternelle, ou encore la requalification du secteur de l'église d'Aigre. D'autres chantiers vont pouvoir démarrer à la rentrée : je pense par exemple aux travaux du bar-restaurant "La Cagouille" qui vont débiter la dernière semaine d'août, la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne communauté de communes (derrière La Poste) en un pôle associatif qui va héberger une Maison d'assistantes maternelles, ainsi que la construction d'un local aux normes pour nos agents techniques, et de nouveaux vestiaires au stade de foot.

Comme chaque été, notre municipalité met également l'accent sur la solidarité, avec la constitution d'un registre permettant de veiller sur les personnes âgées ou isolées pendant les périodes de forte chaleur. Si vous connaissez des voisins ou des proches dans le besoin, n'hésitez pas à les signaler à la mairie.

Je profite de ce bulletin pour remercier tous ceux qui œuvrent quotidiennement pour le bien-être de notre commune : les agents municipaux aux côtés de vos élus, les bénévoles, les associations, les commerçants, artisans et entreprises, et bien sûr, vous tous pour votre implication au service du territoire.

Je vous souhaite à toutes et à tous un été radieux, en profitant pleinement de cette belle saison estivale à Aigre et à Villejésus !

*Renaud Combaud
Maire d'Aigre*

Compte-rendu du 1 Décembre 2023

Guillaume DENIS est nommé secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 octobre 2023 et du 3 novembre 2023
Approbation des PV à l'unanimité. Il sera ajouté au procès-verbal du 3 novembre 2023 les noms des personnes s'étant abstenues et opposées sur les différents points soumis à délibération.

Présentation du dispositif « Vigilance citoyenne » par la Gendarmerie

La Gendarmerie propose à la commune d'Aigre de participer au dispositif « Vigilance citoyenne » qui vise à défendre les atteintes aux biens. Une réunion publique de présentation du dispositif pourra être organisée au cours de laquelle des référents pourront être désignés par secteur. Les référents seraient en contact avec 2 gendarmes de la COB D'Aigre. Accord de principe du Conseil municipal.

ATTRACTIVITÉ

Acquisition de l'ensemble immobilier du siège de l'ancienne CDC du Pays d'Aigre

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de communes Cœur de Charente souhaite vendre les bâtiments de l'ancien siège de la CDC du Pays d'Aigre, situés 10 rue du Pont Raymond à Aigre. Il rappelle les échanges lors de la réunion du Conseil Municipal du 5 octobre dernier et la proposition d'acquisition à 150 000 €.

Après une nouvelle contre-proposition à 204 000€, une proposition de compromis est faite à 180 000€ comme proposé initialement par la commission Attractivité.

Le Conseil Municipal accepte (2 voix contre : Patricia RANOUIL et Amandine GUILLAUME) d'acquérir les locaux de l'ancienne CDC d'Aigre au prix de 180 000 €, soit 60 000€ à payer en trois exercices budgétaires (à partir de 2024, année où seront payés les frais de Notaire. Les associations installées dans les locaux y resteront (ADMR, AFRIPA, Chemin du hérisson, Auto-école solidaire d'Emmaüs). Le fonctionnement du site (conventions d'occupation, loyers, travaux à envisager), sera étudié en groupe de travail composé de : Renaud COMBAUD, Brigitte FOURE, Evelyne BERTRAND, Emilie ROUX, et Christophe TIPHONNET lorsque des travaux seront évoqués. Une des priorités sera de créer un cheminement d'accès à l'école Notre-Dame et de sécuriser les entrées et sorties de l'école.

Pour information, la valeur du bien à l'état de l'actif de la communauté de communes s'élève à la somme de 340 000 €.

Lotissement Valtaud : Présentation de l'analyse des offres

Le Maire rappelle la consultation lancée pour l'aménagement du lotissement Valtaud à Villejésus en 2 lots

Lot 1 : Aménagement voirie et VRD et Lot 2 : Aménagement paysagé.

Il présente l'analyse des offres (la Commission d'appel d'offres s'est réunie pour avis le 13 novembre et le 27 novembre) et informe que les entreprises retenues sont ARE TP (Jarnac) sur le lot 1 pour la somme de 218 676.10 € HT, et Les Jardins de l'Angoumois (Montembœuf) sur le lot 2 pour la somme de 24 064.50 € HT.

Mission d'études de programmation relative au projet d'aménagement de l'ancienne quincaillerie Dard : Présentation de l'analyse des offres.

Le Maire rappelle la consultation lancée pour une mission d'études de programmation relative au projet d'aménagement de l'ancienne quincaillerie Dard. Trois architectes ont été consultés.

A l'issue de l'analyse des offres (la Commission d'appel d'offres s'est réunie pour avis le 13 novembre), une seule offre a été reçue, de Nicolas GENAUD, pour un montant de 7800€ TTC. Elle est donc retenue.

Pour rappel, cette étude est financée à hauteur de 65% dans le cadre du Programme « Petites villes de demain » (50% Banque des territoires + 15% Conseil départemental).

Bail avec « La Poste Immo »

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les échanges lors de la réunion du mois d'octobre, concernant le bail signé avec La Poste Immo pour les locaux de la poste. Le bail est arrivé à expiration et doit être révisé. Les modifications prendront en compte la suppression de la Maison de services au public dans les locaux, l'élévateur sera intégré, les surfaces occupées seront réajustées, la répartition de la charge des fluides entre la locataire du logement et les bureaux sera revue.

Des travaux sont envisagés (remplacement des huisseries et changement du mode de chauffage), à la suite le loyer pourrait être révisé. Le loyer actuel est de 376 € par mois. Le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal à ce sujet. Brigitte Fouré propose de fixer le loyer mensuel à environ 500 €, en fonction de l'augmentation permise par les conditions du bail (1 voix contre : Christophe TYRE).

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Fonctionnement du service technique

Le Maire et le Maire-Adjoint rappellent les échanges lors du Conseil municipal d'octobre, concernant l'organisation du service technique. Monsieur Benoit TARDY a fait savoir qu'il ne donnait pas suite à sa demande de passage à temps partiel. Le recrutement d'un chef de service en 2024 est maintenu afin de préparer les tuilages de départs en retraite.

Entretien mutualisé d'un chemin avec la commune de Mons

Le Maire présente le courrier de la commune de Mons, qui accepterait de mutualiser avec la commune d'Aigre, l'entretien du chemin de Marcillac à Aigre passant au-dessus du bois de Montbrun.

Cette sollicitation était une proposition des membres de la Commission Cadre de vie, et s'inscrit dans la continuité des chemins mitoyens entretenus d'un commun accord avec la commune de Mons.

Accord du Conseil Municipal. Les crédits seront prévus au BP 2024.

AFFAIRES SCOLAIRES

Avancement du projet de mutualisation de la restauration scolaire – fonctionnement du service de restauration

Comme évoqué lors de précédentes réunions, et pour donner suite au projet de mutualisation de la restauration scolaire avec le collège, une étude technique de faisabilité a eu lieu mercredi 22 novembre par les équipes du Conseil départemental, au collège. Les résultats définitifs ne sont pas encore connus, mais il apparaît que ce projet est réalisable. Philippe Bras, cuisinier est en arrêt de travail jusqu'au 22 décembre prochain. Il a présenté une demande, rupture conventionnelle.

Le rendez-vous est fixé le 11 décembre prochain.

Le Maire a sollicité l'EHPAD Habrioux pour une convention de mise à disposition d'une personne pouvant assurer le remplacement du cuisinier jusqu'à la fin de l'année scolaire. En effet, les cuisines de l'EHPAD sont actuellement en travaux dans le cadre du projet de réhabilitation de l'établissement, et le personnel a été redéployé notamment à la cuisine centrale de Girac. Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'EHPAD Habrioux pour la mise à disposition d'un agent. Les crédits seront inscrits au budget 2024.

Clôture du budget de la caisse des écoles : versement de l'excédent au budget communal et transfert de l'actif

À la suite de la décision du Conseil Municipal de clore le budget annexe de la caisse des écoles (dédié à la restauration scolaire, qui fait désormais l'objet d'un suivi en comptabilité analytique), les dernières écritures budgétaires ont été passées sur 2023 (annulation des titres de recettes impayés en cantine et réémission sur le budget communal). L'excédent de clôture définitif peut être versé au budget communal. L'actif pourra être transféré au terme des trois ans sans écritures sur le budget de la caisse des écoles, au moment de la clôture.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer les écritures comptables pour le reversement de l'excédent du budget de la caisse des écoles au budget communal pour la somme de 38 686€.

ANIMATION DU TERRITOIRE

Projet de réhabilitation des vestiaires du club de football

Dans le cadre des échanges en commission « Animation du territoire » et dans le cadre du groupe de travail avec l'AS Aigre pour une rénovation des vestiaires du stade football, la commune d'Aigre a sollicité l'Agence Technique de la Charente afin de lui apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage et de déterminer le montant de l'enveloppe travaux nécessaire à la rénovation et à la réorganisation des vestiaires. Les travaux envisagés par la commune consistent en la création de nouveaux vestiaires, pour une superficie totale du bâtiment d'environ 117 m². L'estimatif ATD s'élève à la somme de 250 828€ HT.

Le Maire et la conseillère municipale déléguée font part des discussions avec l'AS Aigre à ce sujet, et des subventions potentiellement mobilisables (DETR : 125 000 €, District : 25 000€, Fédération Française de football : 25 000 €, Conseil départemental : 24 500 €).

Le Conseil Municipal accepte de lancer le projet de création de nouveaux vestiaires de football (1 abstention : Christophe TYRÉ). Olivier Geoffrion, Président du Club de football ne prend pas part au vote.

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Mise à jour de la composition des commissions et de la liste des représentants dans les organismes extérieurs

Pour tenir compte de certaines demandes, des modifications de commissions communales et de représentants dans les organismes extérieurs sont proposées, à savoir :

Retrait d'Hugues CLEMENT (titulaire) de la Commission appel d'offres. Il sera remplacé par Christian MEGRET.

Retrait de Renaud COMBAUD (suppléant) du Syndicat mixte de la Fourrière. Il sera remplacé par Christian MEGRET.

Nathalie RENARD intègre la commission Animation du territoire ».

Avis favorable du Conseil municipal.

Classement et dénomination des voies publiques.

Le Maire rappelle les échanges en Conseil municipal, concernant la mise à jour du tableau de classement de la voirie d'une part, et la dénomination des voies publiques d'autre part. Il présente le travail effectué par le groupe de travail qui avait été constitué en conseil municipal.

Le Conseil Municipal accepte les modifications proposées.

Les habitants seront notifiés des nouvelles dénominations des voies, et pourront être accompagnés par les agents de l'Espace France Services en cas de changement d'adresse. De nouvelles plaques de rues seront commandées.

Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable 2022

Le rapport est adopté à l'unanimité et sera consultable au secrétariat de la Mairie.

Décision modificative budgétaire

Le Maire présente les opérations à réajuster en dépenses et en recettes d'investissement, et l'intégration du reversement de l'excédent de 38 686.00 € du budget de la caisse des écoles au budget principal.

Accord du Conseil municipal.

Prime pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents publics

Des décrets successifs ont instauré une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle facultative dans la fonction publique territoriale, en fonction de la rémunération brute des agents sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. Le montant maximum de la prime varie de 300 € à 800 €.

Le Maire présente le tableau des agents et le montant maximum autorisé par agent pour la prime pouvoir d'achat exceptionnelle. Il fait part des échanges en commission « Administration générale » à ce sujet. Le Conseil Municipal doit donner son avis avant saisine du Comité technique du CDG 16.

Le Conseil Municipal décide de verser une prime pouvoir d'achat exceptionnelle de 300 € à chaque agent.

Délégation de l'admission en non-valeur des créances de faible montant aux exécutifs locaux

Le Maire rappelle la délégation suivante « 30° D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération du conseil municipal, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation » accordée au Maire par délibération du 7 octobre 2022. Le décret 2023-523 du 29/06/2023 a fixé un seuil à 100 € par titre pour les communes.

Le Conseil Municipal accepte de fixer le seuil à 100 € par titre pour les admissions en non-valeur dans le cadre des délégations accordées au Maire.

Référent déontologue des élus

La loi 2022-217 du 21 février 2022 a institué un « référent déontologue » chargé d'apporter aux élus tout conseil utile au respect des principes déontologique. Le centre de gestion de la Charente dispose déjà de cette mission et propose aux collectivités par délibération de mutualiser cette mission et de désigner les référents proposés. Le référent déontologue serait rémunéré par le centre de gestion uniquement en cas de traitement d'un dossier.

Accord du Conseil Municipal.

Présentation des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT

2023-15 – Autorisations mandats spéciaux Congrès des Maires

2023-16 - Renouvellement d'adhésions aux associations

2013-17 - Décision modificative

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Maître Thomas Calmels (Angoulême) défendra la commune dans l'affaire opposant la commune aux Consorts Réveillaud sur la situation du Chemin rural de Crève-Cœur.
- ✓ Une main courante a été déposée par un agent communal, avec l'appui de la municipalité, à la suite du comportement d'un habitant.
- ✓ Une procédure de péril est engagée concernant la longère située Impasse du Ballet.
- ✓ Une mise en demeure de nettoyer son terrain a été transmise à la propriétaire du terrain le long du city stade.
- ✓ Amélie Noireau a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas renouveler son CDD de 5 heures (entretien de locaux) à la commune d'Aigre, qui se termine le 31/12/2023. Le Maire informe les élus que ses heures peuvent être re-réparties avec les agents en poste.
- ✓ Le Maire a sollicité M^{me}.Begeault-Bazire au sujet de la parcelle en indivision entre la commune et un particulier au Renclos (AL 89) et affectée à la voirie communale. Elle le contactera à ce sujet. Concernant la parcelle AH 756, impasse privée (en indivision entre 3 propriétaires dont 2 décédés) située dans la continuité de la Rue de la Gendarmerie, la proposition de l'incorporer au domaine public après enquête d'utilité publique en indivision apparaît la plus judicieuse.
- ✓ Le Maire présente les échanges avec les services de l'Etat et la communauté de communes, concernant le projet de Bois Billon, et informe avoir fait part des demandes exprimées par le Conseil municipal. La situation du Chemin pourrait faire l'objet d'un partenariat avec la communauté de communes et d'un financement de l'Etat.
- ✓ Comme convenu en commission, le Maire a sollicité l'Agence technique départemental pour étudier le projet de restructuration de l'école élémentaire. Une première réunion a eu lieu avec les enseignantes, une restitution est prévue en janvier. Les demandes de subventions seront présentées au plus tôt, avec les études en 2024 et un début des travaux souhaité en 2025.
- ✓ Le SIVOS de l'école maternelle du secteur d'Aigre envisage la création d'une quatrième classe en raison des nombreuses inscriptions d'enfants en classe de Toute Petite Section. Un programme de travaux est en cours de constitution, il fera l'objet de demandes de subventions, et une participation des communes sera sollicitée conformément aux statuts du SIVOS. Les élus sont en attente de l'avis de l'Éducation Nationale.
- ✓ La réfection du trottoir devant La Poste est en cours de réalisation par l'entreprise Bernard TP pour la somme de 7664.34 €. Les travaux de reprise de voirie sont en cours dans différentes rues (rue du logis, route de Mons, rue de La Rochefoucauld à Aizet, place Notre-Dame de Villejésus, rue Torse, route des Cagouilles en contrebas de la Mairie) pour la somme de 9 546.11 € TTC par l'entreprise Bernard TP.
- ✓ Le plateau aux granges a été repris gracieusement par l'entreprise SCOTPA. Le Maire remercie Christophe Tyré (BETG) qui a sollicité l'entreprise, comme demandé par le Conseil municipal.
- ✓ Le Maire rappelle la crue et les vents violents du 9 novembre dernier : quelques dégâts ont été constatés, dont un arbre tombé au milieu du cours d'eau derrière la quincaillerie Dard). Les travaux de sciage et déblaiement ont été réalisés par les agents du SMABACAB.
- ✓ Le Maire rappelle la démarche avec le Lions Club et le collège d'Aigre pour l'installation des panneaux « Si tu prends ma place, prends mon handicap ». Les plaques ont été posées par les agents communaux.

- ✓ Le Maire annonce le résultat de la consultation lancée par le SDEG, avec une baisse de 76% du tarif de l'électricité. La Société EKWATEUR est titulaire du marché.
- ✓ Le Maire informe le Conseil Municipal que la société d'aviculture a été dissoute. Le matériel est transféré au Comité foire, puis sera stocké dans un local communal avec convention.
- ✓ Les prochains événements sont rappelés : Marché de Noël, Téléthon, Goûter de Noël des enfants, Cérémonie des vœux.
- ✓ La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 2 février
- ✓ Le-Xuan Lairaud informe les membres du Conseil municipal que le projet éolien de Marcillac-Lanville a reçu un avis favorable de la Préfecture. Elle rappelle que 80% des communes concernées ont émis un avis défavorable (19 communes sollicitées, 15 ont donné leur avis et seules 3 sont favorables) auquel doit s'ajouter l'avis défavorable de la CDC du Rouillacais et de Cœur de Charente ; 83,4% des élus locaux ont émis un avis défavorable (sur un total de 242 élus ayant voté) ; sans oublier l'opposition très ferme de «la Ligue de Protection des Oiseaux» , des «Bâtiments de France» et d'une majorité de Collectivités. Elle estime que ce projet, s'il voit le jour, sera une véritable catastrophe écologique, mais aussi économique pour notre Territoire, un désastre pour le prieuré Notre-Dame de Lanville. Elle demande s'il est possible que la Commune intente avec les autres communes, un recours contre cet avis favorable auprès de la Préfète. Le Maire indique que la décision préfectorale n'ayant pas été formulée, il n'est pas possible d'intenter une action à ce jour. Il propose de solliciter un rendez-vous avec Madame la Préfète, en présence de plusieurs membres du Conseil municipal.
Avis favorable.
- ✓ Nathalie Renard rappelle que le Syndicat mixte de la Fourrière ne propose plus de campagne de piégeage, en raison de différends avec le Refuge et les services de l'Etat sur les autorisations vétérinaires. Il est possible de conventionner directement avec le Refuge pour l'accueil des chats de moins de 6 mois.
Avis favorable du Conseil municipal.
- ✓ Le Maire rappelle la naissance de Jade Boucardeau, fille d'Emilie Roux et Raphaël Boucardeau, le 16 novembre dernier. Il remet à Raphaël le nounours offert par la Municipalité ; un cadeau est également offert par les membres du Conseil municipal.

Fin de la séance à 22 heures.

Compte-rendu du 2 Février 2024

Brigitte FOURÉ est nommée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} décembre 2023

Approbation du PV à l'unanimité.

ATTRACTIVITÉ

Présentation de la feuille de route du plan de développement communal d'Aigre

Le Maire rappelle qu'avec l'aide du CAUE 16 et de l'ATD 16, la commune a travaillé à un projet de développement communal à l'horizon 10-15 ans, et dont plusieurs actions phares ont déjà été identifiées. Dans le cadre d'un appui sollicité auprès de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la municipalité est accompagnée par l'agence O+Urbanistes afin de définir un plan d'actions pour mettre en œuvre ce développement communal souhaité tout en répondant aux objectifs fixés dans la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). Il présente la restitution de la feuille de route du plan de développement d'Aigre.

3 axes ont été définis :

Habitat solidarité patrimoine : transformer le bourg pour mieux habiter

Vitalité économique et social : conformer l'offre de commerce et services

Mobilités paysages et espaces publics et transition écologique : relever la présence de l'eau

8 fiches actions à long terme sur Aigre et Villejésus sont présentées (disponibles en Mairie).

L'EPF peut être partenaire sur certaines actions. Il est proposé de solliciter un partenariat pour une « soustraction positive » (démolition puis réaménagement) de maisons en mauvais état dans la rue des Ponts. Avis favorable.

Lotissement Valtaud : Point d'étape – Validation du devis des points lumineux

Les travaux du lotissement VALTAUD ont débuté le 22 janvier dernier. Le Maire et la Maire Adjointe font le point sur l'avancement du chantier. Le décapage du terrain et l'installation de la cabane de chantier sont réalisés.

Une partie des arbres sera conservée. Une réunion avec les riverains a eu lieu à la salle des fêtes de Villejésus le 1^{er} février.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier recommandé de Monsieur Thierry BERNARD, gérant de l'entreprise BERNARD TP à Villejésus sur les travaux en cours et contestant l'attribution du marché. Le Maire lui a répondu pour lui rappeler les règles de la commande publique en marché adapté, et indiquant notamment qu'une phase de négociation avait également été ouverte. De plus, plusieurs élus ont reçu des courriels de sa part, dénonçant des malversations. Les travaux réalisés par l'entreprise ARE TP sont conformes au cahier des charges du maître d'œuvre.

Le Maire présente le projet d'éclairage proposé par le SDEG (montant total : 21 079€ / reste à charge pour la commune : 9 716€).

Accord du Conseil Municipal.

Point sur le bâtiment 6 Grande Rue (« La Baguette Gourmande » - SAEML Territoires Charente)

A la suite de la fermeture de la boulangerie « La Baguette Gourmande » (gérée par M. et M^{me}. Fontaine), un point de situation est fait par le Maire et la Maire-Adjointe. Pour rappel, le 3 juillet 2022, le Maire a sollicité la SAEML Territoires Charente, pour qu'ils rachètent les murs, considérant la défaillance des précédents propriétaires. Depuis, ils ont négocié et ont pu acheter les murs à l'été 2023. Des travaux d'urgence (électricité et toiture) ont été réalisés.

La SAEML a présenté un projet de travaux à 300 000€, mais s'est heurtée à la volonté des gérants de partir, et aux discours incohérents (départ pour Fouqueure ? Pour Marcillac ? Pour ailleurs ?). Les gérants ont refusé aussi de faire les travaux qui leur reviennent en tant que locataires (quand ils ont repris le bail il y a deux ans, ils savaient l'état du local et les conditions du bail d'une part, ainsi que les difficultés avec leurs précédents propriétaires d'autre part). Un accompagnement sur les règles sanitaires leur a également été proposé par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Malheureusement, la municipalité ne peut rien contre la volonté des gérants de partir, malgré tous les efforts qui sont faits. C'est eux qui ont demandé une résiliation de leur bail, malgré les nombreuses rencontres avec leur nouveau propriétaire et avec la municipalité. Il y a des échanges juridiques entre les deux parties pour mettre fin correctement au bail.

En parallèle de la réalisation des travaux, une commercialisation sera lancée par la SAEML pour trouver de nouveaux boulangers. Pour info, le PMU fera dépôt de pain le lundi à compter du 19 février.

Avis sur la deuxième vague du plan de déploiement de bornes électriques (SDEG)

Le Maire rappelle l'implantation des bornes de recharge existantes sur le territoire communal, à savoir : 1, place des halles à Aigre et 1, place de l'église à Villejésus. Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal pour l'implantation d'une autre borne, dans le cadre de la 2^e vague proposée par le SDEG.

Le Conseil Municipal accepte l'implantation d'une autre borne de recharge rapide pour véhicules électriques (3 votes contre : Olivier Geoffrion, Hugues Clément et Le-Xuan Lairaud).

La place des 7 portes sera proposée au SDEG.

Avancement du projet « Au fil de nos histoires »

Le Maire rappelle que la commune a accepté de s'engager dans la démarche « Au fil de nos histoires » et est accompagnée par l'Office de Tourisme pour la réalisation du parcours. Marie Jarry présente l'avancement du projet. Le parcours délimité sur Aigre ne sillonnera pas uniquement le bourg.

Ensuite un parcours sur Villejésus sera réalisé.

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Effacement des réseaux à Saint-Aubin

Le Maire rappelle les démolitions effectuées à Saint-Aubin et le projet d'embellissement du hameau.

Des rencontres ont eu lieu sur site avec le Conseil départemental et le SDEG. La commission Cadre de vie a validé une mission confiée à BETG pour réaliser le dossier. Le SDEG propose l'effacement des réseaux qui consiste à incorporer l'ensemble des ouvrages électriques et de communications électroniques dans l'environnement selon des techniques dites « discrètes ». Celles-ci reposent sur l'utilisation de câbles sur façades ou souterrains, de postes de transformation en cabine et de coffrets électriques conçus dans un souci d'intégration esthétique. Le SDEG 16 réalise les travaux et les subventionne, après acceptation des dossiers par le Comité Départemental d'Effacement des Réseaux.

Accord du Conseil Municipal.

Désimperméabilisation des sols sur la place des Halles

Le Maire-Adjoint en charge du Cadre de vie présente le projet de désimperméabilisation des sols sur la place des Halles. Des bornes électriques seraient également implantées pour faciliter l'organisation de diverses manifestations, dont la Foire exposition. La désimperméabilisation se ferait entre les arbres sur une largeur d'environ 1mètre. Pour les différentes manifestations, trois bornes électriques seront installées pour un montant à charge de la collectivité 10 665 €.

Accord du Conseil Municipal.

Information sur les procédures de péril

Le Maire informe le Conseil municipal des démarches en cours, dans le cadre des procédures de péril initiées par la commune sur différents bâtiments.

- Immeubles Rue Basse : Démolition urgente réalisée par VITI TP dans le cadre de la procédure de péril imminent, et prise d'un arrêté de péril ordinaire sur la ruine appartenant à M. Camus.
- Immeuble Impasse du Balet : Bien en cours de sécurisation par le propriétaire.
- Immeuble 9 rue des Ponts : Les frais de sécurisation sont inscrits au budget, les travaux seront réalisés dans le cadre d'une procédure d'office par l'entreprise Robin.
- Immeuble rue des Orneufs : Les travaux ont été réalisés selon les préconisations de l'expert mais M. Lagarde n'a pas donné suite aux sollicitations pour garantir leur parfait achèvement. A la suite de remarques faites par plusieurs élus, un courrier sera adressé à Monsieur Lagarde afin qu'il démonte le tivolì installé devant le magasin Gold Affaires sur le domaine public.

Achat et vente de matériels techniques

Le Maire-Adjoint en charge du matériel technique présente le projet d'acquisition de matériel pour le service technique ainsi que les reprises et ventes envisagées. Trois devis ont été réalisés à chaque fois.

- Proposition d'achat d'un tracteur Fendt chez Rullier pour 108 000 HT. Garantie 3 ans
- Proposition d'achat d'une épareuse chez Ducouret pour 30 500 € HT. Garantie 1 an

Les apports seront couverts par les reprises estimées à 37 000 € HT. Le reste du financement sera assumé par des prêts AGILOR.

Accord du Conseil Municipal.

AFFAIRES SCOLAIRES

Adhésion au SIVOS de l'école maternelle du secteur d'Aigre (à l'échelle de la commune nouvelle), et retrait du SIVOS Fouqueure-Tusson

Le Maire rappelle qu'à la suite de la fusion des communes d'Aigre et Villejésus, la commune nouvelle d'Aigre adhère au SIVOS de l'école maternelle du secteur d'Aigre pour la commune historique d'Aigre et au SIVOS de Fouqueure-Tusson pour la commune historique de Villejésus. Le Maire propose d'adhérer au SIVOS de l'école maternelle d'Aigre pour la totalité de la commune nouvelle puisque les nouvelles scolarisations des enfants de Villejésus se font à l'école d'Aigre, et propose, en concertation avec les autres communes adhérentes, de se retirer du SIVOS de Tusson – Fouqueure. Le SIVOS de Fouqueure n'a pas d'actif et pas de passif. La participation pour les trois enfants de Villejésus sera payée jusqu'à la fin de la scolarisation en élémentaire.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le retrait de la commune d'Aigre du SIVOS de Fouqueure. Accord du Conseil Municipal (2 votes contre Amandine Guillaume et Nadia Caillaud). Amandine GUILLAUME précise que des locaux ont été aménagés sur les communes environnantes pour accueillir des enfants à l'école. Les classes ferment et les communes accueillantes n'ont pas toujours les locaux adaptés. Le Maire confirme les propos d'Amandine GUILLAUME.

Présentation du projet de 4^e classe à l'école maternelle

Le SIVOS de l'école maternelle du secteur d'Aigre constate une augmentation des demandes d'inscription en Toute Petite Section et Petite Section, effectifs estimés respectivement à 29 et 29 élèves à la rentrée de septembre 2024. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuels mouvements à venir dans l'organisation scolaire du secteur, notamment en ce qui concerne la réorganisation éventuelle de la carte scolaire. L'admission d'enfants en Toute Petite Section à l'école maternelle, qui ne se fait qu'à la marge actuellement, pourrait permettre de renforcer la passerelle avec la « Maison de la petite enfance » intercommunale, avec laquelle des liens existent déjà et qui se situe physiquement à côté de l'école. Cet accueil serait aussi une opportunité de faciliter l'entrée en structure collective d'enfants issus de milieux sociaux qui ne fréquentent pas habituellement les accueils collectifs.

Il a ainsi été sollicité de l'Education nationale que soit étudiée la possibilité de création d'une quatrième classe au sein de l'école maternelle « Les Petits de l'Osme », qui pourrait accueillir les enfants en Toute Petite Section sans nécessairement être une classe spécifique. Afin d'accompagner ce projet, des travaux d'un montant prévisionnel de 45 398€ TTC ont été budgétisés. La SIVOS a déposé une demande de financement de l'Etat dans le cadre de la DETR-DSIL 2024 et auprès du Département dans le cadre du soutien à l'initiative locale. Une contribution à l'investissement de chaque commune adhérente est prévue dans les statuts du SIVOS, entre 3 969 € (si toutes les subventions sont acquises) et 19 575 € (sans subventions) pour notre commune.

Le Conseil Municipal accepte de verser une participation au SIVOS de l'école maternelle pour un montant compris entre 3 969 € et 19 975 € (à définir en fonction des subventions obtenues).

Situation de l'accueil « Petite enfance » sur le secteur d'Aigre

Le Maire rappelle que l'accueil des jeunes enfants est une demande forte des familles, puisque l'offre de garde de jeunes enfants est faible sur le territoire (3 sur Aigre et 8 sur le secteur). Par ailleurs, une réorganisation du Pôle enfance-jeunesse intercommunal est en cours. Les assistantes maternelles du secteur ont sollicité le Maire à ce sujet. La Direction sera mutualisée avec la Maison de la petite enfance de Mansle et un recrutement sera effectué, permettant d'assurer un accueil petite enfance 2 jours par semaine (1.5 jours actuellement).

Une réunion sera organisée par la communauté de communes avec les assistantes maternelles.

AFFAIRES SOCIALES ET MOBILITES

Point sur le bâtiment « multiservices associatif » (10 rue du Pont Raymond)

L'acte d'achat du bâtiment a été signé le 31 janvier 2024.

Le Maire présente le projet de travaux et fait un point sur la situation des occupants.

Le bâtiment est actuellement occupé par l'ADMR et l'Association « Le chemin du hérisson ». Un loyer de 120 € leur sera demandé. Les associations à but non lucratif occuperont les locaux à titre gracieux (AFRIPA...).

Situation des professionnels de santé sur le territoire

Plusieurs médecins généralistes ont pris leur retraite dans le secteur au 31 décembre. Une information est donnée aux membres du Conseil municipal à ce sujet. Plusieurs pistes de recrutement sont envisagées.

Restitution de l'étude réalisée par l'Agence départementale d'aménagement dans le cadre de l'opération « 20 000 carrefours »

Le Maire et la Conseillère municipale déléguée rappellent l'étude « 20 000 carrefours » lancée par le Conseil départemental pour identifier les carrefours dangereux avec des routes départementales, et présentent les préconisations de l'Agence départementale d'aménagement.

Listes des carrefours identifiés :

- RD 120 et direction village de Cessac
- Avenue du 8 mai 1945 (au niveau de l'EPHAD)
- Carrefour du cimetière d'Aigre avec l'avenue du 8 mai 1945
- Carrefour de la prise
- Intersection rue de l'hôtel de ville – grande rue
- Carrefour place de l'église à Villejésus sur RD 739
- Sortie de la rue du milieu sur RD 739
- Chemin de Chollet
- Rue trotte-chien

Un rendez-vous avec l'agence départementale d'aménagement sera prochainement organisé à ce sujet.

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Sollicitation de financements – recrutement/renouvellement de contrats PEC et d'un contrat d'apprentissage

Le point sur les contrats PEC en cours et leur renouvellement : Le contrat PEC d'Alexandra GOREMCHEM, d'une durée initiale d'un an, arrive à terme le 19 février prochain ; une demande de renouvellement a été adressé à France Travail (anciennement Pôle Emploi). Alexandra instruit les demandes de titres d'identité et vient en aide à Bastien ORGE à l'Espace France services. Le contrat PEC de Josiane RICHARD arrive également à son terme le 28 février prochain, elle a bénéficié de 18 mois de contrat aidé. Une demande de renouvellement a également été transmise à France Travail.

La commune s'est inscrite auprès du CNFPT pour le recrutement d'un contrat d'apprentissage « Agent de service polyvalent en milieu rural » pour le service technique et la prise en charge des frais. La réponse serait connue en avril.

Accord du Conseil Municipal.

Assurance des risques statutaires du personnel communal

La commune est actuellement assurée à RELYENS pour le risque statutaire des agents. En cas d'arrêt maladie ce contrat permet à la collectivité d'être remboursée du salaire brut de l'agent moins les primes pour la durée de l'arrêt de l'agent (avec franchise de 15 jours par arrêt). Le centre de gestion de la Charente propose aux collectivités par délibération de participer à la consultation lancée par le centre de gestion, le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2024. A ce stade, la collectivité ne s'engage pas à souscrire ensuite ce contrat.

Le Conseil accepte de s'inscrire à l'appel d'offres lancé par le Centre de gestion de la Charente dans le cadre de l'assurance sur les risques statutaires.

Proposition de vente de parcelle AL 133

Gilles SYLVESTRE a vendu, en 2007, la parcelle AL 133 (Rue de l'Usine) d'une superficie de 305m² à la commune d'Aigre, dans le cadre d'un projet de cheminement piéton qui n'a jamais été réalisé.

Il sollicite la commune, pour savoir si cette parcelle (qui ne dessert que sa propriété) serait vendeuse de ladite parcelle.

Le Conseil Municipal accepte de vendre la parcelle précitée. Une offre sera faite à Gilles Sylvestre au prix de 1 000 €.

Dénomination de voies communales et de places publiques

Il convient de procéder à la dénomination de certaines voies communales et places publiques, en complément du travail effectué lors du précédent conseil municipal. Le Maire énumère la liste des rues et les noms proposés :

Accord du Conseil Municipal.

Les plaques seraient commandées à la société Twelve Design à Aigre. Il existe une confusion d'adressage entre la « rue du renclos » et la « résidence du renclos ». Il manquerait un panneau de rue pour la « rue du renclos ».

Présentation du diagnostic structure de la salle des fêtes d'Aigre

Le Maire rappelle que la municipalité a confié une mission à la société ABCIIS pour effectuer un diagnostic de la structure de la salle des fêtes d'Aigre. Le rapport a été envoyé à l'ensemble des membres du Conseil municipal. Le montant des travaux de consolidation a été estimé à 200 000 € (à voir sous 5 ans).

Le Conseil Municipal valide le recrutement d'une mission de maîtrise d'œuvre pour réaliser la tranche 2 d'aménagement de l'hôtel de ville et les travaux de consolidation.

Raccordement du Parc photovoltaïque de Charmé – conventions de servitude

Le Maire fait part du rendez-vous qu'il a eu avec le bureau d'études missionné par ENEDIS, pour le raccordement du Parc photovoltaïque de Charmé au départ du poste source de Cessac. Il présente différents points de vigilance. Sur Aigre, 8 km de chemins seraient concernés. Deux conventions de servitude sont proposées pour l'implantation de deux armoires de coupure sur la parcelle 411 ZK 121, propriété de la commune d'Aigre. Une indemnité forfaitaire de 300€ par convention est proposée. Vérifier que les travaux envisagés ne concernent pas des travaux sur des voies communales prévues au FDAC 2024.

Deux armoires de coupure seraient installées

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS.

ATD – proposition d'adhésion à l'option « Géo créa 16 »

Dans le cadre de l'adhésion à l'ATD et de l'usage du logiciel de cartographie XMap, il est proposé de se doter de l'outil « Géo16 CREA », comprenant des espaces de travail additionnels au SIG permettant de créer des données de gestion de notre patrimoine notamment pour les adresses, la voirie, les bâtiments ou les espaces verts. Cela serait particulièrement utile pour constituer l'observatoire de la vacance.

Le forfait est de 203€/an.

Accord du conseil Municipal.

Charte Informatique et Libertés

Dans le cadre de la démarche RGPD sur la protection des données personnelles, il est proposé la mise en place d'une Charte «Informatique et Liberté» au sein de la collectivité. Accord du Conseil Municipal.

Présentation des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT

- Distribution de chèques cadeaux au personnel à l'occasion des fêtes de fin d'année.
- Demande de subvention pour la mission d'études de programmation relative au projet d'aménagement de l'ancienne quincaillerie Dard avec le Bureau d'architecture Nicolas Genaud.
- Demandes de subventions pour le projet de reconstruction de vestiaires de football.
- Demande de subvention pour la réhabilitation et restauration écologique de l'école élémentaire.
- Signature du marché de travaux en procédure adaptée pour le lotissement Valtaud.
- Demande d'autorisation d'urbanisme pour la démolition d'une grange à l'ancienne CDC
- Aliénation du meuble bar de la Cagouille à Villejésus.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Le Maire présente les statistiques de la population légale de la commune au 1er janvier 2021 et en vigueur au 1^{er} janvier 2024 : 1619 habitants
- ✓ La procédure d'incorporation des biens de section est arrivée à son terme ; les deux parcelles sont incorporées.
- ✓ Karine Bouyer a vendu sa licence de taxi à Laetitia Laroche
- ✓ Le Maire informe les élus de son rendez-vous avec l'architecte des bâtiments de France dans le cadre de l'inscription du château de Crève-Cœur.
- ✓ Des permanences de l'ADIL (conseil gratuit en matière de logement) auront lieu à l'espace France Service : le 4^e vendredi de chaque mois de 10 heures à 12 heures 30.
- ✓ Le Maire présente le tracé du chemin FRANKTON, itinéraire mémoriel qui traverse la commune.
- ✓ CALITOM informe les Maires de la mise en place de cartes individuelles nominatives dans les déchèteries, ce qui délimitera l'accès aux résidents d'un périmètre.
- ✓ L'inspection académique rappelle les règles de prévention contre la légionellose dans les ERP notamment les écoles. La commune a missionné le laboratoire départemental pour effectuer les contrôles.
- ✓ Le restaurant scolaire a été contrôlé par le laboratoire départemental d'analyses, le résultat est satisfaisant.
- ✓ Le Maire présente la fréquentation aux séances de cinéma. En 2023, La Commune est classée 1^{ère} de Charente avec une moyenne de 57 personnes par séance. Le Maire félicite Evelyne BERTRAND et toute son équipe.
- ✓ Le Tour du Pays d'Aigre aura lieu le 13 avril prochain.
- ✓ Projet éolien de Marcillac. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet. Comme demandé lors du précédent conseil municipal, le Maire et plusieurs élus ont rencontré la Sous-Préfète afin d'expliquer l'opposition de la municipalité à ce projet qui impacte essentiellement la commune d'Aigre.
- ✓ Le nouveau colombarium est en cours d'installation au cimetière de Villejésus.
- ✓ La fête de la nature est organisée par le Conseil Départemental du 17 au 26 mai : La commune peut être inscrite au programme pour une présentation (des arbres aux Charmilles). Accord du Conseil Municipal.
- ✓ Le 24 juin prochain est annoncé le passage de la flamme olympique dans le département.

Compte-rendu du 1 Mars 2024

Désignation du secrétaire de séance

Brigitte Fouré est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 2 février 2024

Budget 2024

Un document budgétaire avec une note de synthèse comprenant les comptes de gestion 2023, les comptes administratifs 2023 et les propositions de budgets 2024 est remis à chaque conseiller municipal. Le Maire présente les documents pour chacun des budgets.

Budget annexe : Cœur de Pays :

- **Vote du compte de gestion 2023**

Le Maire présente le compte de gestion 2023 du budget annexe « Cœur de Pays », qui a été dissout. En effet, il s'agissait de l'opération de réhabilitation du cœur de bourg d'Aigre dans les années 2000, pour laquelle l'emprunt est terminé.

Le budget ne comporte que les écritures réalisées par le Comptable pour permettre sa clôture.

Adopté à l'unanimité.

Budget annexe : Caisse des écoles

- **Vote du compte de gestion 2023**
- **Vote du compte administratif 2023**

Dépenses de fonctionnement 2023 – prévisions 48 349.06 € - réalisations 48 349.06 €

Recettes de fonctionnement 2023 – prévisions 48349.06 € - réalisations 6.49 €

Déficit de fonctionnement de l'exercice 48 342.57 €

Excédent de fonctionnement cumulé au 31.12.2023 : 0 €

Dépenses d'investissement 2023 – prévisions 3 635.85 € - réalisations 0 €

Recettes d'investissement 2023 – prévisions 3 635.85 € – réalisations 0 €

Déficit d'investissement de l'exercice 0 €

Excédent d'investissement cumulé au 31.12.2023 : 813.85 €

Le Maire rappelle que le budget Caisse des écoles est transféré au budget communal depuis 2023. Le service de restauration scolaire est suivi en comptabilité analytique.

Les comptes correspondent aux mouvements de neutralisation du budget et de transfert de l'excédent de fonctionnement.

Le budget annexe pourra être dissout au bout de trois ans d'inactivité. A ce moment, l'excédent d'investissement (813€) et l'actif seront également transférés.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif présenté correspond strictement au compte de gestion.

Conformément aux textes en vigueur, la présidence de séance est assurée par Brigitte Fouré, Maire-Adjointe. Renaud Combaud, Maire en fonction, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Budget annexe : Lotissement Valtaud

- **Vote du compte de gestion 2023**
- **Vote du compte administratif 2023**
- **Vote du budget primitif 2024**

Dépenses de fonctionnement 2023 – prévisions 387 143.41€ - réalisation 76 036.29€
 Recettes de fonctionnement 2023 – prévisions 387 143.41€ - réalisation 76 036.14€
 Dépenses d'investissement 2023 – prévisions 394 969.67 € - réalisation 76 035.94€
 Recettes d'investissement 2023 – prévisions 394 969.67 € - réalisation 70 653.70€

Le Maire rappelle que le réalisé 2023 correspond aux premières dépenses : frais de maîtrise d'œuvre et d'études.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif présenté correspond strictement au compte de gestion.

Conformément aux textes en vigueur, la présidence de séance est assurée par Brigitte Fouré, Maire-Adjointe. Renaud Combaud, Maire en fonction, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Le budget proposé pour 2024 s'équilibre à 384 476.50€ en fonctionnement et 387 687.15€ en investissement. Il tient compte de l'ensemble des dépenses prévues pour les travaux. Concernant la section de fonctionnement, il ne s'agit que d'écritures de stocks.

Adopté à l'unanimité.

- **Détermination du prix de commercialisation des lots**

Le Maire rappelle que les travaux ont démarré, et que les lots seront prochainement prêts à être commercialisés.

Il est proposé de présenter lors de la prochaine réunion, des propositions de prix de commercialisation.

- **Classement de la voirie et des espaces communs au domaine public**

Le SIAEP Nord-Ouest Charente contribue à l'extension du réseau d'eau potable pour la création du lotissement Valtaud. Afin d'assurer la prise en charge des travaux, il est nécessaire de délibérer afin de classer dans le domaine public le chemin au sein de la parcelle du futur lotissement. Par la suite, à l'achèvement des travaux, la commune devra faire une demande de rétrocession du réseau au syndicat.

Accord du Conseil municipal. Il est précisé que la voie portera le nom de « Lotissement Valtaud ».

Budget principal

- **Vote du compte de gestion 2023**

Dépenses de fonctionnement 2023 – prévisions 2 110 147.00 € - réalisations 1 540 053.13€
 Recettes de fonctionnement 2023 – prévisions 2 110 147.00 € - réalisations 1 741 557.33 €
 Excédent de fonctionnement de l'exercice 201 504.20 €

Excédent de fonctionnement cumulé au 31.12.2023 : 670 819.04 €

Dépenses d'investissement 2023 – prévisions 1 670 634.73 € - réalisations 450 383.94 €
 Recettes d'investissement 2023 – prévisions 1 670 634.73 € – réalisations 547 851.85 €
 Excédent d'investissement de l'exercice 97 467.91 €

Excédent d'investissement cumulé au 31.12.2023 : 92 988.18 €

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

- **Vote du compte administratif 2023**

Le compte administratif présenté correspond strictement au compte de gestion.

Conformément aux textes en vigueur, la présidence de séance est assurée par Brigitte Fouré, Maire-Adjointe. Renaud Combaud, Maire en fonction, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

- **Affectation du résultat de l'exercice 2023**

L'excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2023 d'un montant de 670 819.04 € est affecté pour 313 460.82€ à l'excédent de d'investissement cumulé et au financement des restes à réaliser, afin de couvrir le besoin de financement de la section. 357 358.22€ sont reportés en fonctionnement.

- **Vote du budget primitif 2024**

Le budget présenté est équilibré en section de fonctionnement à 2 100 000€ et en section d'investissement à 2 015 653€.

Le Maire présente les principaux faits marquants sur la section de fonctionnement, par exemple :

- Crise énergétique et augmentation du coût des fluides en 2023.
- Inflation des denrées alimentaires pour la cantine.
- Augmentation des articles liés aux dépenses de fournitures d'entretien des locaux, d'entretien de la voirie, et d'entretien du matériel roulant.
- Transfert du budget caisse des écoles au budget communal : prévision de 50 000 € sur la ligne alimentation et participations des familles et des communes inscrites en recette.
- Diminution des articles « fournitures petit matériel » et fournitures de voirie » : les matériaux sont payés directement en investissement (délibération des travaux en régie).
- Maintien d'une « réserve » (fonds de roulement) qui passe de 100 000 € à 160 000€.
- Évolution des charges de personnel pour tenir compte des départs et recrutements.

Le Maire présente la liste des principaux investissements en cours ou prévus, dont :

- Réhabilitation du bar-restaurant La Cagouille.
- Lotissement Valtaud.
- Aménagement des abords de l'Eglise d'Aigre.
- Réhabilitation de l'Hôtel de ville d'Aigre.
- Aménagement de l'ensemble immobilier de l'ancienne communauté de communes du Pays d'Aigre.
- Implantation de la vidéoprotection.
- Aménagement de bourg à Saint-Aubin.
- Aménagement des vestiaires du service technique à Villejésus.
- Création des vestiaires de football.
- Achat de matériel technique.
- Réfection de voies communales et chemins ruraux.

L'emprunt d'équilibre inscrit en investissement sera diminué au fur et à mesure de l'obtention des subventions escomptées sur les différents projets d'investissement. Il n'est pas prévu d'emprunter sur l'année 2024.

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

- **Participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école élémentaire**

Le Maire présente l'état détaillé des dépenses réelles de fonctionnement de l'école élémentaire sur l'année scolaire 2022-2023 : 112 303.12€ pour 87 enfants scolarisés. Le coût par enfant s'élève à 1291€.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à encaisser auprès des communes la somme de 1 291€ par enfant scolarisé à l'école élémentaire Marc Mouclier.

- **Participation des communes aux frais de fonctionnement de la restauration scolaire**

Le Maire présente l'état détaillé des dépenses réelles de fonctionnement de la cantine sur l'année 2023 : 127 515.59€. 151 enfants rationnaires. Le coût par enfant s'élève à 413€.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à encaisser auprès des communes la somme de 413€ par enfant rationnaire à la cantine.

- **Participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école Notre-Dame**

Le Maire rappelle que la commune, qui dispose d'une école privée sous contrat sur son territoire, est obligée de contribuer à son fonctionnement à hauteur des participations versées pour l'école maternelle et l'école élémentaire. Il rappelle que la participation à l'école maternelle (via le SIVOS) s'élève à 1291€ et à l'école élémentaire à 2628€. Il précise que 7 enfants sont scolarisés en maternelle et 21 enfants en élémentaire.

Le Maire est autorisé à verser les contributions correspondantes à l'école Notre-Dame-des-Anges, soit la somme totale de 45 507€ (Emilie Roux, Vice-présidente de l'OGEC, ne prend pas part au vote).

- **Subventions 2024**

Le Maire présente le tableau des subventions proposé par la commission « animation du territoire » pour la somme globale de 40 000 €. Il n'y a pas de changement notable. Il rappelle que les subventions sont versées aux associations qui envoient à la Mairie leur bilan moral et financier.

Accord du Conseil Municipal (les élus membres des associations ne prennent pas part au vote).

- **Travaux en régie - imputation en investissement**

Le Maire rappelle l'inéligibilité au FCTVA des dépenses de travaux en régie effectuées selon le schéma classique. Cependant, il est possible de récupérer le FCTVA sur les dépenses d'acquisition de matériels utilisées pour réaliser des immobilisations. Pour cela, il faut imputer directement en investissement, les fournitures et matériels destinés à la réalisation des futurs travaux en régie, sur délibération.

Le Conseil municipal valide les opérations suivantes :

- Crépi du cimetière de Villejésus ;
- Travaux dans les chemins ruraux ;
- Aménagement de la place des Halles ;
- Travaux en régie dans les bâtiments communaux.

- **Application de la fongibilité des crédits**

La M57 a introduit depuis 2023 la notion de fongibilité de crédits en fonctionnement et en investissement. Ainsi, l'assemblée délibérante peut autoriser l'ordonnateur à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, ou d'opération à opération, à l'exclusion des dépenses de personnel. Pour ce faire, il convient de prendre une délibération qui fixe par section le pourcentage autorisé, en sachant que le pourcentage ne doit pas dépasser 7,5% par section.

Cette procédure permet une plus grande réactivité puisqu'elle évite de réunir l'assemblée délibérante pour prendre une décision modificative (sauf dépenses de personnel).

L'ordonnateur devra à la réunion suivante informer le conseil des virements de crédits réalisés.

Accord du conseil municipal pour 7.5%.

Vote des taux d'imposition :

Le Conseil Municipal est invité à voter le taux du foncier bâti, le taux de foncier non bâti, le taux de CFE (cotisation foncière des entreprises), et le taux de taxe d'habitation (pour la taxe d'habitation sur les logements vacants). Pour rappel, les taux communaux sont de :

- Foncier bâti : 38.70 %
- Foncier non bâti : 42.31 %
- CFE : 20.05 %
- Taxe d'habitation : 13.54 %

Le Maire rappelle qu'à la création de la commune nouvelle en 2019, le conseil municipal avait opté pour un lissage sur douze ans, et qu'il n'est pas possible de le modifier. Accord du conseil municipal.

Point sur les bâtiments au 10 et 12 rue du Pont Raymond (ex CDC et La Poste) et projets multiservices / Maison d'Assistante Maternelle :

Le Maire informe les élus qu'à la suite de l'acquisition du bâtiment de l'ancienne CDC, les conventions ont été renouvelées avec les occupants, selon le loyer défini (1,5€/m² pour les associations employeuses, mise à disposition à titre gracieux pour les autres associations). Les garages disponibles pourront être mis en location.

Les travaux sont en cours de définition, plusieurs devis sont demandés pour le renouvellement des huisseries, la mise au norme électrique, la réfection des toitures. Les travaux urgents (démolition de la grange et des petits bâtis annexes) seront réalisés par l'entreprise VITI TP. L'accès va être prévu pour l'école Notre Dame des Anges (portail à la charge de l'école).

Le Maire présente la sollicitation de Mesdames Camille Boulard et Marie-Ange Frege, en cours de création d'une association pour ouvrir une Maison d'Assistants maternelles sur la commune. Elles pourraient occuper les locaux vacants, à savoir les anciens bureaux de la CDC, ce qui présente le double avantage d'améliorer la capacité d'accueil enfance-jeunesse sur le territoire et de donner une destination à cet espace. Une location sous forme de bail à réhabiliter (modalités juridiques à préciser) pourrait être proposée, avec un loyer de 1,5€ le m². Avis favorable du Conseil municipal à l'unanimité (Damien Trillaud ne prend pas part au vote).

Le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Bastie, propriétaire du bien situé 5 rue des Gaillards (bâtis en mauvais état et petit jardin, 430 m²), à gauche de l'entrée du bâtiment de l'ancienne CDC, serait vendeuse. Le Conseil Municipal souhaite lui faire une proposition d'acquisition à 5000 €

Validation de l'organisation scolaire de l'école élémentaire :

Le Maire présente les horaires modifiés de l'école élémentaire, en maintenant les deux services de restauration, et précise que l'Education nationale sollicite leur validation par le Conseil municipal.

Accord du Conseil municipal.

Projet photovoltaïque au sol sur la commune :

Le Maire présente la proposition de la société LM Soleil, afin d'implanter des panneaux solaires au sol, sur des propriétés communales (terres non cultivables) à Bois Billon. Il est proposé de lancer une consultation dans ce cadre.

Avis favorable du Conseil municipal.

Harmonisation du RIFSEEP (Régime indemnitaire) :

Le Maire rappelle que le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) est l'outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités auparavant existantes dans la fonction publique territoriale. Le RIFSEEP avait été instauré à Aigre et à Villejésus ; le Comité technique du Centre de gestion de la Charente (CDG 16) a été saisi pour unifier les deux RIFSEEP. Il n'y a pas de changement pour les agents.

Le Comité technique a émis un avis favorable.

A approbation du Conseil municipal.

Prime pouvoir d'achat :

Des décrets successifs ont instauré une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle facultative dans la fonction publique territoriale, en fonction de la rémunération brute des agents sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023. Le montant maximum de la prime varie de 300 € à 800 €.

Le Maire rappelle la décision du Conseil municipal de décembre 2023, et la saisine du Comité technique du CDG 16 afin de verser une prime pouvoir d'achat exceptionnelle de 300 € à chaque agent. Le Comité technique ayant donné un avis favorable, le Conseil municipal confirme sa décision.

QUESTIONS DIVERSES :

✓ Ouverture de l'enquête publique pour les affaires suivantes :

- 1) Transfert et classement dans le domaine public de la voie sise sur la parcelle AH 756
- 2) Déclassement, déplacement et aliénation d'une partie du chemin rural N° 2 de Villejésus et modification de son tracé
- 3) Déclassement et aliénation « du chemin latéral » situé au lieu-dit « Prairie du Redour »
- 4) Déclassement et aliénation d'une partie de la voie publique dans le prolongement de la voie communale 2u « rue Basse » à Villejésus
- 5) Déclassement et aliénation d'une partie de la voie publique dans le prolongement de la voie communale 28u « rue des marais à Saint-Mexant »
- 6) Déclassement et aliénation d'une partie de la voie communale de Villejésus au Redour et d'une partie de la voie communale du moulin de Chollet.

L'enquête débutera le 4 mars prochain. Clôture de l'enquête le 20 mars 2024. Yveline Boulot est nommée commissaire enquêteur. Elle tiendra ces permanences le 4 mars 2024 : de 14h à 15h en mairie d'Aigre et de 16h à 17h en mairie déléguée de Villejésus. Le 20 mars 2024 : de 11h à 12h en mairie d'Aigre.

✓ Christophe Lagarde et Véronique Dauger contestent l'arrêté municipal du 27 juillet 2023 règlementant la circulation dans la rue des Orneufs pendant la durée des travaux d'Habrioux.

✓ Le Maire a adressé un courrier recommandé à Christophe Lagarde et Véronique Dauger, leur demandant de démonter la structure devant Gold Affaires. Le pli n'a pas été retiré à La Poste.

✓ Le 16 mars prochain à 10 heures 30, plantation de l'arbre de la paix – 19 mars 1962 dans l'espace Martin en présence des membres de l'association d'anciens combattants de la FNACA.

✓ Accord de subvention du Conseil Départemental pour le financement de l'étude de faisabilité des bâtiments vacants (Dard.....) à hauteur de 5070 €.

✓ Le contrat PEC de Josiane Richard est renouvelé pour une durée de six mois au taux de prise en charge de 50%.

✓ Le contrat PEC d'Alexandra Goremchem est renouvelé pour une durée de six mois au taux de prise en charge de 50%

✓ L'association « AUX ENCREs » propose des cours de dessin et peinture, tous publics et en cours du soir. Elle sollicite une salle. L'ancienne salle de classe pourrait être louée 10 € la séance.

Accord du Conseil municipal.

- ✓ Dans le cadre de l'étude inventaire des ouvrages d'arts, un nouveau constat a été réalisé sur l'état du pont du Gord, et un nouvel arrêté a été pris pour interdire la circulation des véhicules à moteur sur le pont du Gord.
- ✓ A la suite de sollicitations de riverains sur la signalétique horizontale dans la rue de la Gendarmerie pour le stationnement, les élus proposent de refaire les lignes jaunes. ✓ La place de stationnement face à la sortie de Monsieur Chopinet, Rue des ponts entre les numéros 46 et 48, sera supprimée.
- ✓ Le Maire présente la sollicitation de l'Agence départementale d'aménagement, dans le cadre de son programme de renouvellement des panneaux d'entrée d'agglomération, pour faire apparaître la mention : « Villejésus commune d'Aigre ». Si le remplacement est nécessaire, cette mention sera apposée.
- ✓ Suite au décès de Madame Salat, ses héritiers ont fait don de couvertures, qui serviront au chenil de l'atelier communal.
- ✓ Bilan Aigre en Jazz : Déficit hors subventions 153.48 € (subventions attendues à hauteur de 500€ non perçues à ce jour).
- ✓ La commune s'est portée candidate pour la « fête de l'arbre et de la nature », le 18 mai prochain à 17 heures 30 au parc des Charmilles. Cette action est financée par le Pays du Ruffécois en partenariat avec les CDC Cœur de Charente et Val de Charente et le département.
- ✓ Chasse aux œufs de pâques organisée par la Municipalité, au parc des Charmilles, samedi 30 mars à 16 heures.
- ✓ Nettoyage de printemps organisée par la Municipalité, le samedi 6 avril.
- ✓ La 30^e foire-Exposition d'Aigre aura lieu les 25 et 26 mai prochain
- ✓ Marché des producteurs, organisé par le Comité Foire et la Municipalité le 19 juillet.
- ✓ Ciné plein air au parc des Charmilles, le 10 août
- ✓ Suite à l'assemblée générale du Comité de jumelage, deux co-présidents ont été nommés : Patricia Begeault-Bazire et Christophe Tyré.
- ✓ Sylvie Bris remercie le Conseil Municipal et le personnel communal pour les condoléances adressées à la famille lors du décès de Henriette Bris.

Compte-rendu du 5 Avril 2024

Désignation du secrétaire de séance
Brigitte FOURÉ est nommée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} mars 2024

Changement des horaires d'ouverture de la Gendarmerie

Le Maire présente au Conseil municipal le mail reçu l'informant de la décision de diminuer les horaires d'ouverture des Gendarmeries d'Aigre et de Montignac : la gendarmerie d'Aigre ne sera ouverte que deux demi-journées par semaine (le jeudi matin et le samedi matin). Les membres du Conseil municipal d'Aigre avaient déjà regretté, il y a un an et demi, la diminution des horaires d'ouverture, qui rend plus difficile le fait de se rendre en Gendarmerie actuellement (le déplacement pouvant être un frein pour certains). Pour rappel, la Gendarmerie était auparavant ouverte quasiment tous les jours !

Il propose au Conseil municipal d'adopter une motion à ce sujet, et d'organiser une mobilisation pour s'opposer à ce projet.

Il informe le Conseil municipal qu'il a adressé une lettre au service de l'état et au Président de la république lui demandant d'intervenir afin de mettre un terme au projet de réduction des horaires d'ouverture de la brigade de gendarmerie d'Aigre.

Motion adoptée à l'unanimité

ATTRACTIVITÉ

Lotissement Valtaud : Avancement des travaux et définition du prix de commercialisation

Le Maire et la Maire-Adjointe présentent l'avancement des travaux. La phase 1 sera prochainement achevée, permettant le lancement de la phase de commercialisation des lots. Les réunions ont lieu tous les lundis matin, Brigitte FOURÉ et Christian MÉGRET assistent aux réunions. Une réception partielle des travaux pourra être faite. La partie plantation serait réalisée en novembre afin d'éviter que les nouvelles plantations ne souffrent en cas de sécheresse l'été prochain. Un avenant financier est en cours.

Nadia Caillaud demande la situation financière de l'opération d'aménagement du Lotissement Valtaud et si une moins-value a été appliquée sur le bassin surdimensionné. Brigitte FOURÉ précise qu'un avenant financier est en cours et qu'il sera présenté en fin de chantier.

Il prendra en compte la moins-value du bassin.

Comme évoqué lors d'un précédent Conseil municipal, trois hypothèses de prix de commercialisation ont été prévues : 20, 22 et 24€/m² HT.

Les terrains à vendre sur le lotissement Valtaud ont été à l'origine acquis par la commune sans TVA ; la vente sera ainsi assujettie à la TVA sur la marge qui consiste à ne collecter la TVA (au taux de 20%) que sur la marge réalisée sur l'opération d'achat-revente.

Prix au mètre carré HT, + TVA sur marge.

Si le prix était fixé à 20 €, la recette des ventes s'élèverait à la somme d'environ 255 000 € avec une subvention du budget communal d'environ 80 000 €.

Si le prix était fixé à 22 €, la recette des ventes s'élèverait à la somme d'environ 281 000 € et une subvention du budget communal d'environ 54 000 €.

Si le prix était fixé à 24 €, la recette des ventes s'élèverait à la somme d'environ 308 000 € et une subvention du budget communal d'environ 28 000 €.

Le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal quant au prix de commercialisation.

3 votants pour un prix du mètre carré fixé à 20 € HT

14 votants pour un prix du mètre carré fixé à 22 € HT

3 votants pour un prix du mètre carré fixé à 24 € HT

2 Abstentions (Nadia Caillaud et Guillaume Denis)

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Point sur le fonctionnement du service technique et recrutement du responsable

Le Maire rappelle les précédents échanges en conseil municipal, relatifs à l'organisation du service technique de la commune. Afin de préparer les futurs départs à la retraite, et de faciliter la coordination des agents, il a été décidé de procéder au recrutement d'un responsable des services techniques. A la suite des entretiens, M. Robin Venon, agent titulaire de la fonction publique (agent de maîtrise – responsable du service bâtiment de la Mairie de L'Isle d'Espagnac) a été retenu ; son arrivée est prévue début juin. Le Maire informe les élus que M. Benoît Tardy a fait part de son souhait de ne plus être chef d'équipe. Le Maire a pris acte de sa décision.

Avancement des travaux rue de l'Eglise – ajout d'un luminaire

Le Maire fait part de l'avancement du chantier d'aménagement des abords de l'Eglise, dont la phase actuellement en cours doit s'achever d'ici mi-mai. Le Conseil départemental envisage la réfection de la voirie (RD 88) en juin.

A la suite de la dépose d'une partie de l'éclairage public dans l'Impasse du Magnolia dans le cadre de l'effacement des réseaux, il est proposé l'ajout d'un point lumineux. Le montant de l'opération est de 1995€, le reste à charge pour la commune serait de 744€.

Le chantier est réalisé à environ 98 %, une réception partielle sera faite prochainement. Les enrobés seront finis en juin. Revoir la surface à traiter en pavé résine le poste pavé résine. Revoir également avec ALLURE D'EXTERIEUR, titulaire du lot N°2 (aménagement paysager), la toile posée qui est déchirée.

FDAC 2024

Dans le cadre du programme annuel d'entretien de voirie, porté par la communauté de communes, les voies suivantes ont été identifiées :

- Réfection Impasse Magnolia
- Réfection entrée de l'Impasse Puits Fleuri
- Réparations rue des Trois Ponts à Villejésus
- Réfection Pont des Pierres du Port
- Réfection Chemin des Près Noirs
- Réfection Rue du Fouquéant
- Reprise pluvial 2bis rue des Ourgougnés
- Reprise pluvial 7 rue de La Rochefoucauld
- Réfection rue Terrassier
- Réfection Voie communale de Montbrun

Amandine Guillaume fait remarquer un affaissement de la voirie rue du petit mairat au niveau du pont. L'enduit général dans la rue des trois ponts n'est pas jugé nécessaire et sera donc déduit du devis prévu initialement. Le FDAC 2024 s'élèverait à la somme d'environ 25 912.27 € HT.

Reprises de concessions dans le nouveau cimetière d'Aigre

Le Maire rappelle qu'une procédure de reprise des concessions abandonnées a été lancée il y a plus d'un an dans l'ancien cimetière d'Aigre. A l'issue de ce délai, comme prévu par les textes, un deuxième procès-verbal a été dressé. Après un délai d'un mois, celui-ci peut saisir le conseil municipal pour qu'il statue sur la reprise de la concession. Le Maire sollicite donc l'accord du Conseil municipal pour la reprise des 20 concessions identifiées comme abandonnées dans le cadre de cette procédure.

Accord du CM.

Pour info, Les travaux d'extension du colombarium au cimetière de Villejésus, la création d'un jardin des souvenirs et l'installation du banc sont terminés.

AFFAIRES SCOLAIRES

Retrait du SIVOS Fouqueure-Tusson et mutation d'un agent

La commune historique de Villejésus adhère au SIVOS Fouqueure – Tusson, pour la gestion de l'école de Fouqueure, à laquelle quatre communes sont rattachées : Bessé, Fouqueure, Tusson, Villejésus. Lors de la création de la commune nouvelle d'Aigre en 2019, l'organisation scolaire est restée inchangée. Il est à préciser que la majorité des enfants de Villejésus sont scolarisés à Aigre, et que la commune d'Aigre contribue pour eux aux écoles (maternelle et élémentaire) d'Aigre. Dans le cadre des projets d'investissement à l'école maternelle d'Aigre (où les contributions à l'investissement sont calculées au nombre d'habitants), il apparaîtrait souhaitable de régulariser la situation, et ainsi que la commune historique de Villejésus (et par conséquent la commune nouvelle dans son intégralité) adhère au SIVOS de l'école maternelle du secteur d'Aigre. Par conséquent, le Conseil municipal d'Aigre a délibéré, le 2 février 2024, pour demander le retrait de la commune historique de Villejésus du SIVOS Fouqueure – Tusson, à compter du 1^{er} septembre 2024. En ce qui concerne les incidences sur l'organisation des services et du personnel (article D.5211-18-3 du CGCT). Il est proposé la mutation de Maryline FAVRE (agent titulaire – 25h – agent technique de deuxième classe) vers la commune d'Aigre. Cet agent pourrait être mis à disposition du SIVOS de l'école maternelle du secteur d'Aigre. Maryline FAVRE a été reçue par le Maire, Sylvie BRIS et Evelyne LACHAISE, et a fait part de son accord pour cette mutation. Après accord du Conseil Municipal. Maryline FAVRE sera recrutée par voie de mutation à compter du 1^{er} septembre prochain à raison de 25 heures annualisées.

AFFAIRES SOCIALES ET MOBILITES

Présentation du projet de véloroute V732 (Angoulême-Niort)

Le Maire et Emilie Roux, conseillère déléguée aux mobilités, font part de leurs échanges avec le service des routes du Conseil départemental, qui porte la création de la véloroute V732 qui relie Angoulême à Niort. Il est proposé que le tracé passe par Aigre.

Accord du Conseil Municipal

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Ressources humaines : mise à jour du tableau des effectifs

Les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Compte-tenu des points abordés précédemment, il est proposé de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune d'Aigre, pour la création des postes d'agent de maîtrise (35h) et d'adjoint technique de deuxième classe (25h).

Accord du Conseil Municipal.

Point sur les procédures en cours (M^{me} Beaumanoir ; Cts Reveillaud)

Le Maire informe le Conseil municipal que dans la procédure de péril frappant les propriétés Farin et Camus, Rue Basse à Villejésus, M^{me} Beaumanoir (qui se présente comme héritière de M. Camus) a déposé un recours contre les arrêtés pris par la commune.

Le Maire informe les élus que, dans la continuité des précédents échanges en Conseil municipal, une mise en demeure (arrêté du 19 mars 2024) a été adressée aux consorts Reveillaud, afin de supprimer les obstacles sur le Chemin rural dit de Mons à Crève-Cœur.

Affaires à suivre.

Transfert de propriété de parcelles frappées d'alignement

Le Maire rappelle qu'il existe des plans d'alignement à Aigre comme à Villejésus. Selon les règles en vigueur, la publication d'un plan d'alignement entraîne par la même l'intégration des parcelles non bâties ayant pour objet l'élargissement de la voie dans le domaine de la commune. Des procès-verbaux de bornage ont

été réalisés pour intégrer des parcelles au domaine public routier communal, mais n'ont pas été transmis au moment de leur établissement au service de publicité foncière pour prise en compte du transfert de propriété. Selon l'avis du géomètre du cadastre, la voie du transfert de propriété par acte semble désormais devoir être privilégiée.

Ainsi, le Maire propose de réaliser un transfert à l'euro symbolique pour les deux cas ci-dessous.

- Le Redour - 411 D 1500 : Esquisse réalisée par M. Bastier en août 1983 (document référencé 411 137P) sur la parcelle 411 D 114 à Villejésus, Le Redour, Rue Torse
- Rue des Ponts – AH 901, 909, 910 : Document d'arpentage réalisé par M. Bastier en juillet 1991 pour l'immeuble 8-10 rue des Ponts. Cela représente environ 10 M2.

Présentation des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT

- Demande de subvention au département : Mission d'études de programmation relative au projet d'aménagement de bâtiments centre-ville (EX dard)
- Demandes de subventions : Construction de vestiaires au stade de football
- Demande de subvention DETR – DSIL : Réhabilitation et restauration écologique de l'école élémentaire Marc Moulier
- Signature du marché en procédure adaptée pour les travaux du lotissement Valtaud avec la Société ARE pour le lot voirie et réseaux pour la somme de 218 095 € HT et avec la Société JARDINS DE L'ANGOUMOIS pour la somme de 24 064.50 € HT.
- Demande d'autorisation d'urbanisme pour la démolition de la grange à l'ancienne CDC
- Aliénation du meuble bar de la cagouille pour la somme de 1000 €
- Demande d'autorisation d'urbanisme pour le permis de construire de la réhabilitation du multi-services « La cagouille »
- Ventes de concessions au cimetière d'Aigre et de Villejésus
- Signature du marché de maîtrise d'œuvre avec BETG pour la tranche ferme. Montant 1505 € HT.
- Aliénation de matériel du service technique
- Demande de subvention au département pour l'opération « Génération vélo »
- Location du garage C à l'ancienne CDC

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Le marché de travaux pour la réhabilitation de « La Cagouille » a été mis en ligne le 15 mars. Réception des offres le 5 avril à 17 heures.
- ✓ Le marché de maîtrise d'œuvre pour les vestiaires de football a été mis en ligne le 20 mars. Réception des offres le 16 avril à 17 heures
- ✓ Le marché pour les études de programmation relative à l'élaboration d'un schéma directeur de circulations douces a été lancé le 19 mars. La réception des offres est fixée le 16 avril à 17 heures
- ✓ Le Conseil Départemental accorde à la commune d'Aigre une subvention de 10 552 € pour la réhabilitation et la mise aux normes de bâtiments communaux.
- ✓ Suite au départ en retraite de Marie-Hélène Lizot, Monsieur XAVIER Veillon est nommé responsable du Service de gestion comptable de Ruffec
- ✓ La gendarmerie propose de réaliser auprès des collectivités un diagnostic afin d'évaluer le niveau de cyber protection.
- ✓ Le Maire a pris un arrêté d'interdiction de circulation aux véhicules roulants sur le pont des pierres du port
- ✓ Le Maire a pris un arrêté d'interdiction de circulation aux véhicules de plus de 3.5 tonnes sur le pont des pierres
- ✓ La passerelle à l'ouche a été réparée par les agents du SMABACAB
- ✓ Rappel journée nettoyage de printemps : samedi 6 avril

Compte-rendu du 3 Mai 2024

Guillaume DENIS est nommé secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1er mars 2024

Approbation du PV à l'unanimité.

En introduction du Conseil, le Maire présente aux élus Monsieur Robin Venon, qui a été recruté en tant que Responsable du Service technique, à compter du 10 juin. M. Venon habite à Aigre et occupe les fonctions de Responsable du Service Bâtiment à la commune de L'Isle d'Espagnac.

ATTRACTIVITÉ

Résultat de la consultation du marché de travaux « La Cagouille »

La consultation lancée pour le marché de travaux « La Cagouille » est terminée depuis le 5 avril à 17 heures. Le marché est décomposé en six lots.

Le Maire fait part de l'analyse présentée par Anne-Sophie Pinganaud, architecte, à la commission appel d'offres réunie le 22 avril dernier.

1. Démolition – gros œuvre : 2 offres. Entreprise retenue : LEONARD
2. Charpente – couverture : 1 offre. Entreprise retenue : ROBIN
3. Menuiseries – mobilier : 3 offres. Entreprise retenue : ATELIER DU BOIS
4. Doublage – plafonds : 3 offres.
5. Revêtement de sol - peinture - faïence : 4 offres.
6. Plomberie – CVC – Cuisine – Electricité : 2 offres. Entreprise retenue : SYLVESTRE

Les montants des offres sont supérieurs de 8 à 10 % à l'estimation.

La réunion de lancement aura lieu à la fin du mois de mai.

Instauration du droit de préemption commercial

Le Maire informe les élus qu'un droit de préemption commercial, prévu par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme, peut être exercé par la commune, sur délibération du Conseil municipal. Le Maire rappelle que cela est conforme à la stratégie adoptée par la municipalité, dans la continuité de l'analyse de l'appareil commercial effectuée par la CCI.

Accord du Conseil Municipal.

Instauration de la taxe sur les friches commerciales

La taxe sur les friches commerciales peut être instituée sur la commune par délibération du Conseil municipal. Cette taxe s'applique à certains bien inexploités. Elle a pour but d'inciter les propriétaires à exploiter ou à louer leurs biens dans le cadre de la stratégie de développement économique des territoires pour lutter contre la vacance commerciale.

Accord du Conseil municipal, avec 1 voix CONTRE (Hugues Clément) et 1 ABSTENTION (Damien Trillaud).

Convention avec l'EPFNA, immeubles rue des ponts et rue du puits de l'amour

Le Maire rappelle l'engagement de la municipalité dans la lutte contre l'habitat vacant/indigne, et la volonté d'améliorer la qualité de l'espace public.

Il présente la difficulté constituée par le lots d'immeubles situés du numéro 14 au numéro 26 rue des Ponts, et les échanges en cours avec l'EPF à ce sujet. Secteur à l'abandon

Il présente la mise en vente de l'immeuble situé 1 rue du Puits de l'Amour, et l'état des parcelles voisines (un garage à l'abandon, une parcelle en procédure de bien vacant et sans maître).

Il présente la possibilité de conventionner avec l'EPF pour agir sur ces deux îlots.

Hugues Clément demande si l'avis des propriétaires a été sollicité. Le Maire précise que cela sera le cas, mais qu'il souhaitait auparavant s'assurer de la volonté du Conseil d'engager les démarches.

Accord du Conseil Municipal.

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Réception partielle du chantier rue de l'église

Le Maire informe les élus que la réception partielle du chantier d'aménagement des abords de l'Eglise a eu lieu le 22 avril, en ce qui concerne essentiellement le lot 1 (VRD – Bernard TP).

Quelques finitions restent à faire après le revêtement qui sera réalisé par l'ADA sur la route départementale. Le lot 2 doit venir nettoyer avant la Foire et aura des finitions à faire ultérieurement.

AFFAIRES SCOLAIRES

Retrait du SIVOS Fouqueure-Tusson

Le Maire rappelle les échanges avec le SIVOS de Fouqueure-Tusson au sujet du retrait de la commune d'Aigre pour la partie de la commune historique de Villejésus. Le SIVOS de Fouqueure-Tusson a validé la demande de la commune d'Aigre lors de sa séance du 25 avril dernier.

La commune réitère son avis favorable.

ANIMATION DU TERRITOIRE

Résultat de la consultation du marché de maîtrise d'œuvre pour les vestiaires du foot

La consultation pour le recrutement d'un maître d'œuvre pour la construction neuve des vestiaires de football est close depuis le 16 avril à 17 heures. 2 offres ont été reçues. Le Maire a présenté le résultat de l'analyse à la commission appel d'offres réunie le 22 avril dernier : la candidature de Frédéric Ortiz est retenue. Il est proposé de faire appel à la même équipe de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des vestiaires au Service technique. Avis favorable.

Point sur les travaux du multiservices associatif

Le Maire rappelle l'achat, en 3 fois sans frais à la CDC Cœur de Charente, du bâtiment situé 10 rue du Pont Raymond.

Le Maire présente les travaux qui doivent être faits sur les bâtiments, et les entreprises retenues :

- Toitures : ROBIN
- Huisseries : ISEO PRO
- CVC – Electricité : SYLVESTRE

Point sur la préparation de la Foire exposition

La Foire aura lieu les 25 et 26 mai, sur le thème de la photographie. L'installation débutera jeudi 16 mai après le marché. Une attention particulière sera portée aux demandes faites par les commerçants.

Le Maire sollicite la mobilisation des élus, lors de l'inauguration du samedi, et du Petit déjeuner à l'attention des exposants le dimanche.

Demande de subvention

Le Maire informe les élus de la demande de subvention reçue par l'association MB Motocross sise à Villejésus, dont l'objet est de faire de la compétition de motocross, et faire des entraînements de motocross. L'association était auparavant subventionnée par la municipalité, mais n'a plus sollicité de subvention à la suite du COVID et de l'arrêt des activités. Dans le cadre de la reprise d'activité de l'association, les membres sollicitent une subvention de la commune.

Avis favorable.

AFFAIRES SOCIALES ET MOBILITES

Résultat de la consultation pour la réalisation du schéma cyclable

La consultation pour le recrutement d'un maître d'œuvre pour la mission d'études de programmation relative à l'élaboration d'un schéma directeur de circulations douces est close depuis le 16 avril à 17 heures.

Le Maire a présenté le résultat de l'analyse à la commission appel d'offres réunie le 22 avril dernier : le bureau d'études BETG est retenu.

Le projet est subventionné à 50% par le département.

Création d'un groupe de travail sur la mobilité

Afin d'étudier les projets liés à la mobilité, en particulier le schéma cyclable, il est proposé de constituer un groupe de travail.

Elus volontaires : Emilie Roux, Evelyne Bertrand, Raphael Boucardeau, Renaud Combaud.

Délibération à la suite de l'enquête publique relative au classement, déclassement et à l'aliénation de voies communales et chemins ruraux

Comme convenu en Conseil municipal, et conformément à la procédure, le Maire a fait procéder à une enquête publique unique préalable à 6 projets de modification de voirie :

1. Transfert et classement dans le domaine public de la voie sise sur la parcelle AH 756
2. Déclassement, déplacement et aliénation d'une partie du chemin rural N° 2 de Villejésus et modification de son tracé
3. Déclassement et aliénation « du chemin latéral » situé au lieu-dit « Prairie du Redour »
4. Déclassement et aliénation d'une partie de la voie publique dans le prolongement de la voie communale 2u « rue Basse » à Villejésus
5. Déclassement et aliénation d'une partie de la voie publique dans le prolongement de la voie communale 28u « rue des marais à Saint-Mexant »
6. Déclassement et aliénation d'une partie de la voie communale de Villejésus au Redour et d'une partie de la voie communale du moulin de Chollet

L'enquête publique s'est déroulée du 4 mars 2024 à 14h au 20 mars 2024 à 12h. Mme Yveline BOULOT, commissaire enquêteur, a remis son rapport avec avis favorable, sans remarques.

Les classements et déclassements sont approuvés à l'unanimité.

Recensement des chemins ruraux

La loi 3DS (2022) permet en effet aux communes de procéder au recensement des chemins ruraux (sur décision du conseil municipal). Une telle décision « suspend le délai de prescription pour l'acquisition des parcelles comportant ces chemins ».

Le recensement des chemins ruraux doit en effet se faire en deux temps – et via deux délibérations. D'abord, le Conseil municipal décide de procéder au recensement. Il faut ensuite mener une enquête publique ; puis, par une deuxième délibération, « arrêter le tableau définitif » recensant les chemins ruraux. Le Conseil municipal accepte de lancer les démarches.

Création d'une commande d'éclairage public pour la salle des fêtes de Villejésus

A la suite de la diminution des horaires d'éclairage public, il convient de créer une commande spécifique pour la salle des fêtes de Villejésus. Le Maire propose de valider le devis du SDEG, à hauteur de 378€. Avis favorable. Son allumage est désormais possible via un interrupteur distinct, déjà posé par le SDEG.

Présentation des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT

- Encaissement d'un don de 102.86 € en compensation.
- Demandes pour la réhabilitation de l'ensemble immobilier 10 & 12 rue du pont Raymond.
- Reprise de 27 concessions dans le nouveau cimetière d'Aigre
- Location d'un garage à l'ancienne CDC à Monsieur Thierry OLIVIER.
- Aliénation de matériel du service technique (broyeur et épareuse) à AGRI TRADING
- Vente de quatre concessions au cimetière communal

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Le Maire informe le Conseil Municipal que les horaires d'ouverture de la brigade de gendarmerie d'Aigre sont maintenus. Il a reçu une réponse écrite du chef de cabinet du Président de la République.
- ✓ Maître Dalibard a saisi le Tribunal administratif, dans le cadre du litige opposant la commune aux Consorts Reveillaud sur la situation du Chemin rural de Mons à Crève-Cœur. Un référé suspensif à la demande d'ouverture du chemin sera examiné le 13 mai. La commune sera représentée par M^e Calmels.
- ✓ Les travaux ont été exécutés d'office dans le cadre du péril imminent sur le bâtiment sis 9 rue des ponts. Une mainlevée a été prononcée, et un arrêté de péril ordinaire a été édicté. Une subvention est sollicitée auprès de l'ANAH, et une hypothèque a été inscrite sur le bien.
- ✓ Dans le cadre du changement de réglementation sur la police de la publicité, le Maire s'est opposé au transfert du pouvoir de police de la publicité à la Communauté de communes.
- ✓ Dans le cadre du Fonds vert, le projet de remplacement des points lumineux par des sources LED va débiter. Le SDEG porte ce projet qui s'élève à 34 965 €, dont 10% à la charge de la commune.
- ✓ Le Comité Foire a reçu une subvention du Département pour la soirée « Aigre en jazz » à hauteur de 500 €.
- ✓ Le projet « Cyclo trans europe » fera un passage sur la commune, sur proposition du Maire et de Marie Jarry. Le Schéma des mobilités douces leur sera proposé.
- ✓ Dans le cadre de l'activité Cinéma, Evelyne Bertrand présente les nouvelles règles fixées par les statuts du CRCATB, qui prévoient la nécessité d'une association porteuse. Elle souhaite prendre de la distance au regard des relations complexes avec le CRCATB. Le Conseil municipal comprend et regrette ce changement de statut du CRCATB. Le Maire propose que l'activité soit portée par le Comité Foire – section fêtes et remercie Evelyne Bertrand pour le temps qu'elle y a consacré.
- ✓ Les cérémonies du 8 mai auront lieu à 9h45 à Villejésus et à 10h30 à Aigre.
- ✓ Dans le cadre de la Foire, Christophe Tyré sollicite l'accord du Conseil municipal pour que l'Expo photos sur la pêche soit implantée dans l'Aume. Avis favorable.
- ✓ Le Maire informe les membres du Conseil qu'à la suite des menaces reçues, une expérimentation sur la sécurité des élus est lancée par le Ministère de l'Intérieur. 5 élus en Charente, dont lui, seront dotés d'un système d'alerte et de géolocalisation.

VIE DE LA COMMUNE - État civil 1^{er} semestre 2024

NAISSANCES

CHABAN RAGOT-CHAGNAUD Timéo • POT Leila • BROSSARD MARCHAIS Amalia



DÉCÈS

PÉTOUR Jacques • BONEHILL Jacqueline veuve BRETON • TESSIER Marie-Rose veuve RAPAUD • BOUYER Pascal • LAFFON Raymond • RIMBAULT Gaby • Henriette BRIS • Jean BAUBEAU • LAFITTE Henri • GIOT Alain • MENDES Abilio • REBIERE Yvette • ROUSSEAU Françoise • MOUREAU Jean • PINTURAUD Simone • MAUTRET Raymond • GIACCARDI Jacqueline épouse FONTANA • MOUSNIER Philippe • CAUSSIMON Georgette veuve CLÉMENT • GUIGON Jean

MARIAGE

LEMAIRE Mariette et RICHARD Thomas • JUSTAUD Fabrice et ESCOUBAS Amandine • BOUDINEL Nathalie et EYMOND Philippe • MONToux Alexandre et ROUX Marion • ULLOA BENITEZ Joaquin et VIGNÉ Océane

ANNIVERSAIRE 100 ANS

100 ANS DE JEANNE BARTHÉLEMY

Entourée de sa famille, des équipes de l'EHPAD Habrioux et du Maire, Madame Jeanne Barthélémy a célébré dans la joie et la bonne humeur ses 100 ans le 14 juin.

Pour l'occasion, un superbe repas a été préparé, et elle a reçu quelques délicates attentions.



PASSAGES PIETONS

La Municipalité répond aux demandes de sécurité routière des riverains et randonneurs.

Dans une démarche visant à assurer la sécurité des citoyens, la municipalité a récemment répondu aux sollicitations de riverains et de randonneurs en ajoutant plusieurs passages piétons sur des routes départementales très fréquentées.

Ainsi, 4 passages piétons ont été posés : route de Matha (au niveau de la Fontaine de Saint-Mexant et avant le carrefour avec la rue de la Prise), avenue du 8 mai (au niveau du cheminement piéton après la maison d'enfants) et dans le bourg de Villejésus (entre le bar-restaurant La Cagouille et l'abribus).



ARBRE DE LA PAIX



En 2022, à l'occasion du 60^e anniversaire du cessez-le-feu, la FNACA, avec le soutien du Conseil départemental de la Charente, a invité les municipalités du département à planter un « arbre de la paix » pour honorer les anciens combattants, et pour symboliser le devoir de mémoire.

La commune d'Aigre est donc honorée d'y contribuer à son tour, en ayant planté le 16 mars 2024 un « *arbre de la paix* » dans le square du 19 mars 1962, devant La Poste.

Avec la plantation de cet arbre de la paix, nous nous souvenons et nous rendons hommage aux victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Naturellement, nous y associons toutes les victimes des combats passés et actuels dans le monde, puisque malheureusement d'autres pays ne sont pas épargnés en ce moment même.

CHASSE AUX ŒUFS

Dans le magnifique cadre du Parc des Charmilles, les enfants de la commune ont pu participer hier à une «[chasse aux œufs de Pâques](#)» et partager les chocolats avant de déguster un goûter offert par la municipalité



CHÂTEAU DE CRÈVE-CŒUR

Contestation de l'arrêté de classement du château de Crève-cœur au titre des monuments historique

Un arrêté du préfet de Région a classé le Château de Crève-Cœur aux monuments historiques, à la demande de ses propriétaires. La commune regrette que cet arrêté puisse être pris sans respecter l'avis du Conseil Municipal, car il va être très contraignant pour les administrés en imposant un périmètre de 500 mètres dans lequel la consultation des Architectes des Bâtiments de France pour toute demande d'urbanisme.

L'arrêté est invalide car il y a eu une erreur de procédure évidente. Selon la loi, avant d'inscrire un bâtiment comme monument historique, le préfet doit consulter un architecte spécialisé et informer la commune ou l'intercommunalité concernée pour qu'ils puissent proposer des modifications si nécessaire. Dans ce cas, le préfet de Nouvelle-Aquitaine n'a pas informé la Communauté de Communes Cœur de Charente avant d'inscrire le château Crève-cœur.

L'arrêté est également invalide car il est basé sur une mauvaise évaluation. Il inclut tout le terrain et les murs du château Crève-cœur comme monuments historiques, mais certains de ces éléments n'ont rien de particulier ou de notable.

Ainsi, la municipalité a attaqué cet arrêté auprès du Tribunal administratif.

TRAVAUX IMMEUBLE BADENHORST

Depuis 2020, la municipalité a annoncé des procédures de mise en sécurité de l'immeuble situé 9, rue des ponts.

Cet immeuble acheté en 2014 par un américain de passage à Aigre, a déperî d'année en année. Malgré nos échanges et mises en demeure il n'a jamais réalisé les travaux demandés.



Si un immeuble présente un danger pour la sécurité, il revient au maire d'engager une procédure de mise en sécurité (auparavant appelée procédure de péril). Dans ce cas présent, la municipalité engage les frais, mais bénéficie d'une part de subventions de l'ANAH (environ 40% des travaux), et inscrit d'autre part une hypothèque sur la maison. Le propriétaire est mis en demeure de régler les frais liés aux travaux, mais dans de tels cas, le recouvrement ne serait pas facile.

Cette procédure permet surtout de remédier à des situations dangereuses (ici entre autres, la chute imminente des balcons), permettant également de résoudre un problème de salubrité (invasion de pigeons).

INCORPORATION DE BIENS VACANTS ET SANS MAÎTRE

Ayant constaté l'absence de propriétaires pour près d'une centaine de parcelles, la seule solution envisageable pour la municipalité est de les incorporer au patrimoine communal par la procédure d'incorporation des biens dits "vacants et sans maître".

Le Maire a ainsi pris un arrêté lançant cette procédure conformément à la législation en vigueur. Après une période de publicité de six mois (annoncée le 16/02/2024), si aucun propriétaire ne s'est fait connaître, ces biens seront alors intégrés au domaine privé communal par délibération.

L'arrêté et les plans sont disponibles en consultation à la mairie, aux heures d'ouverture habituelles.

Lieu-dit	Section	N°	Anc N°	Surface en m ²
BOIS DE LA FORET	411D	1475	1249	25
BOIS DE LA FORET	411D	1479	1251	5598
LE BOURG - VILLEJESUS	411E	9		66
LE BOURG - VILLEJESUS	411E	111		75
LE BOURG - VILLEJESUS	411E	112		28
LE BOURG - VILLEJESUS	411E	133		75
LE BOURG - VILLEJESUS	411E	144		25
BASSE	411E	205		98
LE BOURG - VILLEJESUS	411E	228		209
LE BOURG - VILLEJESUS	411E	236		134
LE BOURG - VILLEJESUS	411E	386		805
LE BOURG - VILLEJESUS	411E	390		173
LE BOURG - VILLEJESUS	411E	398		195
LE BOURG - VILLEJESUS	411E	401		66
LE BOURG - VILLEJESUS	411E	486		12
L OR MICHAUD	411E	915		597
LE BOURG - VILLEJESUS	411E	931	386	555
PRAIRIE DE VILLEJESUS	411ZA	16		1330
PRAIRIE DE VILLEJESUS	411ZA	26		1220
PRAIRIE DE VILLEJESUS	411ZA	39		220
PRAIRIE DE VILLEJESUS	411ZA	42		327
LES FRENTERS - VILLEJESUS	411ZB	21		720
LES PEROCHONES	411ZB	47		1080
CHAVRILLAUD	411ZB	73		420
DOUMASAUDE	411ZB	128		2070
CHAMPS DE LA FORET	411ZD	31		1920
LA FONT AU CHAT	411ZE	78		2710
LA GARDE	411ZH	53		3760
LA GARDE	411ZH	63		1500
LA GARDE	411ZH	65		1640
LA GARDE	411ZH	73		1771
LA GARDE	411ZH	74		3859
BOIS DU DEFFANT	411ZH	98		2240
BOIS DU DEFFANT	411ZH	99		2340
LE BREUIL	411ZK	53		1830
LES COUDRAUX	411ZK	94		1060
LES COUDRAUX	411ZK	115		2210
LES COUDRAUX	411ZK	122		290
LE BREUIL	411ZK	124	37	2460
MONGAILLOT	411ZL	18		160
MONGAILLOT	411ZL	27		640
MONGAILLOT	411ZL	30		800
MONGAILLOT	411ZL	32		1170

SUR LE BUJET	411ZL	48		318
LES ALIZAUDS	411ZL	78		4730
SUR SAINT AUBIN	411ZM	63		1410
LES ORVIERS	411ZN	55		700
LE FAVERIOUX	411ZO	93		8320
LE FAVERIOUX	411ZO	99		500
LE FAVERIOUX	411ZO	119		182
PRES NOIRS	AB	57	6	801
LES FRENTERS	AC	9		395
LES FRENTERS	AC	16		372
SUR LE PORT	AD	33		420
DANS LE PORT	AD	40		698
LE BOURG	AH	155		98
LE BOURG	AH	324		28
PUITS MEUNIER	AH	699		238
PUITS MEUNIER	AH	704		31
PUITS MEUNIER	AH	707		283
LA PLANTE A PEIRAUD	AK	62		2577
PRIPEAU	AK	85		789
PRIPEAU	AK	86		2620
LES CHEBANNES	AL	5		1189
BOIS BILLON	AL	25		18
BOIS BILLON	AL	33		2255
BOIS BILLON	AL	35		4345
BOIS BILLON	AL	36		4360
BOIS BILLON	AL	47		1057
BOIS BILLON	AL	52		4655
BOIS BILLON	AL	54		5100
BOIS DE L AGE	AL	56		2910
LES CESSACS	ZB	106		230
LES CESSACS	ZB	124	106	70
PLANTE A PERAUD	ZB	130	47	3600
PETITES AUBUGES	ZC	43		860
GRANDES AUBUGES	ZC	71		200
LA LEVEE	ZC	124		260
LE BUC	ZD	2		910
BOIS BILLON	ZE	31		6920
LES CHATELARS	ZE	43		3150
TOUCHE AVRILS	ZE	61		385
TOUCHE AVRILS	ZE	65		2325
Lieu-dit	Section	N°	Anc N°	Surface en m ²
CHAMPS DE RANCUREAU	411A	34		395
CHAMPS DES CHENES	411A	277		328
LA GRANDE CLIE	411A	310		969

LA PETITE CLIE	411A	323		1024
LE PONTILLON	411A	326		2548
LES MOULINARS	411A	382		1075
LE GRAND VERGER	411A	388		198
LE GRAND VERGER	411A	404		95
LE PRE PLAT	411A	405		1552
LE PRE PLAT	411A	406		559
LE PRE PLAT	411A	412		132
LES PIERRIERES	411A	606		3083
LES PIERRIERES	411A	610		1219
LES PIERRIERES	411A	611		1001
LES PIERRIERES	411A	623		1032
LES GRANGES	411A	701		81
BOIS DE LA FONT	411A	930		128
LES GRANDES CHAUMES	411A	1115		291
LES GRANDES CHAUMES	411A	1120		674
LES GRANDES CHAUMES	411A	1121		532
LES GRANDES CHAUMES	411A	1135		672
LES GRANDES CHAUMES	411A	1144		1842
LA CHAUSSEE	411A	1715		28
LE PRE PLAT	411A	1722	413	153
LE PRE PLAT	411A	1723	413	153
LES CHARBONNIERES	411B	459		56
LES CHARBONNIERES	411B	462		263
LE MAINE	411B	535		204
BOIS DE LA PENTIERE	411B	593		15928
BOIS DE LA PENTIERE	411B	600		357
BOIS DES RAMEAUX	411B	629		3190
BOIS DES RAMEAUX	411B	644		1026
BOIS NEUF	411B	648		1108
BOIS ROULLET	411B	682		2332
BOIS ROULLET	411B	685		7146
CHAMPS DE LA FORET	411B	710		2058
CHAMPS DE LA FORET	411B	713		3270
BOIS ROULLET	411B	833	679	613
LE BOURG - VILLEJESUS	411C	223		126
BOIS DU DEFFAND	411C	416		3356
BOIS DU DEFFAND	411C	417		1500
BOIS DU DEFFAND	411C	418		1059
BOIS DU DEFFAND	411C	423		680
BOIS DU DEFFAND	411C	424		572
BOIS DU DEFFAND	411C	425		902
BOIS DU DEFFAND	411C	426		786
BOIS DU DEFFAND	411C	427		1408
BOIS DU DEFFAND	411C	439		707

BOIS DU DEFFAND	411C	455		1135
BOIS DU DEFFAND	411C	456		1154
BOIS DU DEFFAND	411C	457		1083
LA FORET DE TUSSON	411C	705		2374
LA FORET DE TUSSON	411C	715		216
LA FORET DE TUSSON	411C	722		14612
CHAMP CAVERAUD	411C	760		710
PRE DE L OR	411D	261		31
LES ECLOZES	411D	746		679
LES ECLOZES	411D	749		1977
LES ECLOZES	411D	751		954
LES ECLOZES	411D	753		301
LES ECLOZES	411D	754		315
LES ESSARS	411D	1097		2000
LES COUDREAUX	411D	1107		950
FORET DE TUSSON	411D	1228		1920
FORET DE TUSSON	411D	1236		3252
FORET DE TUSSON	411D	1238		2140
FORET DE TUSSON	411D	1241		2668
FORET DE TUSSON	411D	1242		26
FORET DE TUSSON	411D	1250		448
BOIS DE LA CROIX DES ECHAL	411D	1282		480
BOIS DE LA CROIX DES ECHAL	411D	1283		2570
BOIS DE LA CROIX DES ECHAL	411D	1290		781
BOIS DE LA CROIX DES ECHAL	411D	1293		523
BOIS DE LA CROIX DES ECHAL	411D	1300		2227
BOIS DE LA CROIX DES ECHAL	411D	1304		1924
BOIS DE BORDEAUX	411D	1339		998
BOIS DE BORDEAUX	411D	1342		1105
BOIS DE BORDEAUX	411D	1344		73
LES ECLOZES	411D	1414	746	243
BOIS DE BORDEAUX	411D	1456	1358	246
BOIS DE BORDEAUX	411D	1457	1359	242
BOIS DE BORDEAUX	411D	1459	1360	40
BOIS DE BORDEAUX	411D	1460	1361	43
BOIS DE LA FORET	411D	1465	1214	4008
BOIS DE LA FORET	411D	1468	1218	1704

COMITÉ DE FOIRE D'AIGRE

Pour un anniversaire, ce fut vraiment un bel anniversaire ! La 50^e édition de la foire exposition d'Aigre s'est achevée après 2 jours de festivités sous un soleil radieux !

Et ce fut une belle édition.



Je suis ravie d'avoir participé avec tous les autres bénévoles à cette organisation qui a fait le bonheur des grands et des petits ! Des moments inoubliables qui resteront gravés en particulier le moment d'émotion intense lorsque les portraits réalisés par Pierre Delaunay des personnes ayant marqué notre pays d'Aigre sont apparus sur la façade de l'hôtel de ville !

Merci à Dominique Grandjaud et à tous les photographes professionnels et amateurs (club photos aigrinois) pour leur présence et la qualité de l'exposition culturelle !

Merci à tous les éleveurs (exposition avicole, bovins, chevaux, chèvres...) merci aux commerçants (pour le quizz-photo) à tous les exposants d'avoir répondu présents ainsi qu'aux visiteurs venus nombreux

Merci à tous nos partenaires financiers, conseil départemental, communauté de communes, annonceurs et donateurs.

Merci à tous les bénévoles du comité foire qui ont œuvré d'arrache-pied et aux communes qui nous ont prêté des structures et je finirai par un grand merci à nos agents communaux qui ont fait un travail colossal !

À l'année prochaine pour la 51^e !

Brigitte Fouré



Texte de la dictée de la Foire exposition d'Aigre

L'imparfait de l'objectif (correction)

«Le monde que j'essayais de montrer était un monde où je me serais senti bien, où les gens seraient aimables, où je trouverais la tendresse que je souhaite recevoir. Mes photos étaient comme une preuve que ce monde peut exister.»

Robert Doisneau - Interview de Frank Horvat, «Entre Vues», 1990.

Narquois ou malicieux, quelquefois la gapette bien établie sur le chef, Robert Doisneau, aux aguets, sillonnait, explorait les venelles et placettes parisiennes, l'appareil photo, son petit «Rolleiflex 6x6» en bandoulière, Doisneau fut considéré comme un des patriarches de la photo mondiale. Que la symbolique de sa présence dût à son originalité de saisir des clichés en une forme impromptue émerveillât les médias, il n'eût qu'un pas ! Robert Doisneau se définissait comme un « pêcheur d'images », mais parfois une polémique se superposait à sa digne réputation. Comme précédent, l'iconique photographie « le baiser de l'Hôtel de Ville » en 1950, entre dans postérité. Ce furtif et tendre enlacement amoureux est une image qui sied à tous : « Ce cliché est le miroir de notre jeunesse ! » devisait-on, en ce monde en reconstruction après ces terribles années de tourment.

Passa le temps... Cette représentation sentimentale devint une petite affiche émise à but décoratif, une carte postale, sur parfois des supports improbables, c'est une mode des années 80. Et, la controverse se présentera sous une forme qui va «crescendo» : le droit à l'image. Cette œuvre culte ne déroge pas à cette ambiance, car notre daguerréotypeur bienséant qui réalisa nombre de clichés est un romantique qui ne voulait pas violer ces instants d'intime complicité et effectuait de petites mises en scène : moments où il n'était pas un «chasseur d'images», il voulait simplement enjoliver l'ordinaire, illustrant Paris violente et sentimentale mais toujours la capitale de l'amour, car il a immortalisé bon nombre de bécots plus ou moins connus: «enjoliveur de l'ordinaire» l'appelait plaisamment son ami Jacques Prévert.

Auteur – J. REDOULES

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE KARIN'INSTITUT

Karine JEUNE, propriétaire du salon Karin'institut, passe le flambeau à

Cloë PREVAUTEL.

Sous cette nouvelle direction, le salon adoptera un nouveau nom : **Clo'Esthétique**. Mais ce n'est pas tout.

En parallèle de cette reprise,

Caroline PREVAUTEL, annonce l'ouverture d'une onglerie au sein même de CLO'esthétique.

Baptisée **ABC'Nails**.

Clo'Esthétique :

☎ 06 18 19 67 62

📷 clo_esthetique_

📘 Clo'esthétique

ABC'Nails :

☎ 06 23 54 52 93

📷 abcnaills_16140

📘 ABC'nails



RENOUVELLEMENT DU MATÉRIEL TECHNIQUE

La commune veille au renouvellement du matériel technique pour les conditions de travail des agents et l'amélioration de la productivité.

Dans une démarche pour améliorer les conditions de travail de ses agents et optimiser la productivité, la commune a récemment investi dans du matériel technique.

Cet effort s'inscrit dans une volonté continue de modernisation et d'efficacité.



Il s'agit d'un tracteur Fendt311 Vario équipé d'un chargeur Fendt Cargo 4X75 et d'un tracteur avec un broyeur d'accotement Maschio Giraffa XL.

CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2024

Le 8 mai 2024, la commune d'Aigre a commémoré avec émotion le 79^e anniversaire de la victoire des Alliés en 1945. Les habitants d'Aigre, ainsi que les autorités locales, se sont rassemblés devant les monuments aux morts pour rendre hommage aux soldats et aux civils qui ont sacrifié leur vie pour la liberté.



FERMETURE DE LA BOULANGERIE «LA BAGUETTE GOURMANDE»



Dès le 3 juillet 2022, le Maire et la Maire-Adjointe avait pris l'initiative de solliciter l'implication de la SAEML Territoires Charente, société de portage de foncier économique, pour envisager le rachat des murs de la boulangerie. Cette démarche faisait suite à la défaillance des précédents propriétaires et visait à assurer la continuité du service essentiel qu'offre une boulangerie dans une communauté.

Après des négociations, l'acquisition des murs par la SAEML a été finalisée à l'été 2023, ouvrant ainsi la voie à des travaux d'urgence, notamment au niveau de l'électricité et de la toiture, afin de garantir la sécurité des lieux. Cependant, l'enthousiasme initial a été tempéré par les réticences des gérants à coopérer pleinement.

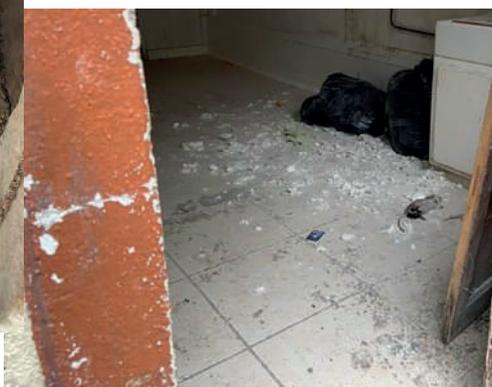
La SAEML a présenté un projet de travaux d'un montant de 300 000€, mais s'est heurtée à l'opposition des gérants. Malgré les efforts de la municipalité pour les accompagner et les conseiller, les gérants ont refusé de réaliser les travaux qui leur incombaient en tant que locataires.

Face à cette impasse, la municipalité se trouvait dans l'incapacité de retenir contre leur volonté les gérants, même si tous les moyens ont été déployés pour les retenir.

C'est donc à la demande des gérants eux-mêmes que la résiliation du bail a été effectuée.

Parallèlement, la SAEML se mobilise pour assurer la continuité du service en lançant une campagne de commercialisation afin de trouver de nouveaux boulangers pour reprendre le flambeau de «La Baguette Gourmande».

Le constat d'huissier à la suite du départ des précédents occupants, et au regard de l'état actuel des locaux (cf. photos), des travaux vont pouvoir être engagés.



LOTISSEMENT VALTAUD

Le chantier de viabilisation du lotissement Valtaud vient de s'achever et s'ouvre à la commercialisation.

Sur la parcelle de 1,6 hectare que vient de viabiliser l'entreprise ARE. TP, 12 lots sont disponibles pour les futurs acquéreurs au prix de 22 Euros HT le m², prix qui est dans l'épure de ceux pratiqués pour les lotissements alentours.

L'opération globale avoisine les 275 000 euros avec un reste à charge d'environ 50 000 euros.

Il s'agit d'un investissement gagnant-gagnant qui permettra d'attirer de nouveaux habitants sur la commune et de faire vivre les commerces sachant qu'il ne restait plus qu'un terrain à construire dans un lotissement privé et que la demande est forte pour venir s'installer sur la commune.

Les 12 lots accessibles par la rue de la croix du Perret présentent des surfaces comprises entre 626 et 1190 m² avec une vue superbe sur la colline du Galiment.

Il est à noter que l'ensemble des réseaux est présent sur les parcelles.

Afin de valoriser encore plus le site, un aménagement paysager a été pensé et les plantations d'arbres seront réalisées cet automne.

Un cheminement doux a été prévu pour rejoindre le bourg d'Aigre à pied, avec une poussette ou à vélo via la route des cagouilles.

Pour toute demande d'information en vue d'un achat merci de contacter la mairie.



TRAVAUX SUR DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

La municipalité a mis en œuvre différents travaux sur des bâtiments communaux. L'aide financière de 35% (montant des travaux HT 29 824.52 €) accordée par le Conseil Départemental, grâce à la subvention «**soutien à l'initiative locale**», est un levier essentiel pour la concrétisation de ces projets.

On retrouve notamment :

1. **La démolition de granges vétustes** : Deux granges, situées dans les lieux-dits Saint-Aubin et Saint Mexas. Leur démolition est devenue impérative pour réaménager ces espaces et les rendre accessibles et sécurisés pour tous.
2. **Sécurisation de l'école élémentaire** : Le premier étage de l'école élémentaire, autrefois un logement de fonction, est désormais utilisé pour le service administratif et accueille des bureaux pour les intervenants du Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté (RASED).

Afin de garantir la sécurité des enfants accédant à cet étage, la Municipalité a décidé d'installer des garde-corps aux fenêtres.



1. **Mise aux normes électriques des vestiaires du club de football** : Les vestiaires du club de football ne répondent pas aux normes électriques actuelles, ce qui a été souligné par le bureau de contrôle. La mise aux normes de ces installations est essentielle pour permettre au club de continuer à évoluer et de recevoir des équipes dans des conditions sécurisées.
2. **Sécurisation de l'espace autour du stade** : Il s'agit de l'ajout d'un luminaire autour du stade.
3. **Rénovation énergétique de l'hôtel de ville** : Dans le cadre de la continuité de notre démarche de rénovation énergétique, nous avons posé des stores thermiques dans la salle du Conseil Municipal.
4. **Étude diagnostic de l'hôtel de ville** : Construit sur pilotis, l'hôtel de ville d'Aigre présente des fissures inquiétantes sur sa façade. La Municipalité a procédé à une étude diagnostic pour évaluer l'état de l'édifice et déterminer les travaux nécessaires pour sa préservation. Les résultats montrent qu'à moyen terme le bâtiment ne présente pas de risque particulier.

ELECTIONS EUROPÉENNES

Scrutin du 9 Juin 2024

Inscrits:	1067	Votants:	597	Exprimés:	555
		Nuls:	23		
		Blancs:	19		

N° Liste	Liste		Voix	%
1	DEHER-LES SAINT Léopold Edouard	Une Humanité Souveraine	0	0,00
2	PONGE Philippe	Une Démocratie Réelle : Décidons Nous-Mêmes !	0	0,00
3	MARÉCHAL Marion	La France Fièrè	29	5,23
4	AUBRY Manon	La France Insoumise - Union Populaire	18	3,24
5	BARDELLA Jordan	La France Revient !	221	39,82
6	TOUSSAINT Marie	Europe Écologie	16	2,88
7	AZERGUI Nagib	Free Palestine	0	0,00
8	THOUY Hélène	Parti Animaliste - Les Animaux Comptent, Votre Voix Aussi	12	2,16
9	TERRIEN Olivier	Parti Révolutionnaire Communistes	0	0,00
10	ZORN Caroline	Parti Pirate	0	0,00
11	HAYER Valérie	Besoin D'Europe	79	14,23
12	ALEXANDRE Audric	Pace - Parti Des Citoyens Européens, Pour L'armée Européenne, Pour L'Europe Sociale, Pour La Planète !	0	0,00
13	CHOLLEY Marine	Équinoxe : Écologie Pratique Et Renouveau Démocratique	1	0,18
14	WEHRLING Yann	Ecologie Positive Et Territoires	0	0,00
15	ASSELINÉAU François	Pour Le Pouvoir D'achat Et Pour La Paix	6	1,08
16	SIMONIN Michel	Paix Et Décroissance	0	0,00
17	FORTANÉ Jean-Marc	Pour Une Autre Europe	0	0,00
18	BELLAMY François-Xavier	La Droite Pour Faire Entendre La Voix De La France En Europe	51	9,19
19	ARTHAUD Nathalie	Lutte Ouvrière - Le Camp Des Travailleurs	5	0,90

ELECTIONS EUROPÉENNES

Scrutin du 9 Juin 2024

20	LARROUTUROU Pierre	Changer L'Europe	0	0,00
21	RENARD-KUZMANOVIC Georges	Nous Le Peuple	0	0,00
22	LABIB Selma	Pour Un Monde Sans Frontières Ni Patrons, Urgence Revolution !	1	0,18
23	ADOUE Camille	Pour Le Pain, La Paix, La Liberté !" Présentée Par Le Parti Des Travailleurs	0	0,00
24	PHILIPPOT Florian	L'Europe Ça Suffit !	5	0,90
25	HUSSON Edouard	Non ! Prenons-Nous En Mains	0	0,00
26	BONNEAU Pierre-Marie	Forteresse Europe - Liste D'unité Nationaliste	0	0,00
27	GLUCKSMANN Raphaël	Réveiller L'Europe	68	12,25
28	HOAREAU Charles	Non À L'UE Et à L'OTAN, Communistes Pour La Paix Et Le Progrès Social	0	0,00
29	LASSALLE Jean	Alliance Rurale	11	1,98
30	LALANNE Francis	France Libre	0	0,00
31	LACROIX Guillaume	Europe Territoires Écologie	3	0,54
32	ELMAYAN Lorys	La Ruche Citoyenne	0	0,00
33	DEFFONTAINES Léon	Gauche Unie Pour Le Monde Du Travail Soutenue	18	3,24
34	COSTE-MEUNIER Gaël	Défendre Les Enfants	0	0,00
35	GOVERNATORI Jean-Marc	Écologie Au Centre	11	1,98
36	TRAORÉ Hamada	Démocratie Représentative	0	0,00
37	PATAS D'ILLIERS Laure	Esperanto Langue Commune	0	0,00
38	GRUDE Patrice	Liberté Démocratique Française	0	0,00

555

100

ELECTIONS LÉGISLATIVES

Scrutin du 30 Juin 2024

Scrutin du 30 Juin 2024 a Aigre

Inscrits:	1066	Votants:	756	Exprimés:	728
------------------	-------------	-----------------	------------	------------------	------------

N° Liste	Liste		Voix	%
1	LEBRAUD Virginie	Nouveau Front populaire-PS	143	19,64
2	CURGALI Patrick	Extrême gauche	11	1,51
3	FRANÇOIS Gwenhaël	Ensemble-MoDem	194	26,65
4	COLOMBIER Caroline	Rassemblement national	333	45,74
5	SOUCHAUD Dominique	Union des démocrates et indépendants	36	4,95
6	TOUZE Adrien	Reconquête	11	1,51
			728	100

COLLEGE DE L'OSME

OPERATION : BOUCHONS

Depuis plusieurs années, le collège de l'Osme à Aigre participe à la collecte de bouchons de toutes sortes et remet le fruit de ce rassemblement au lycée Jean Albert Grégoire à Soyaux (ci-joint l'affiche du lycée en question).



Chacun est libre de disposer les plastiques dans un carton situé dans le hall du collège, plus facile d'accès. Madame Papot, CPE du collège a géré les opérations avec l'aide des membres du comité de vie collégienne avec un affichage sur le sujet.

Cette année encore la collecte fut fructueuse et nous avons pu remettre plusieurs poches pleines de cette matière forte utile après exploitation par les moyens existants (transformation de la matière).

N'hésitez pas à mettre un petit conteneur chez vous pour y déposer vos bouchons et dès que celui-ci est plein, dans une démarche écologique mais également solidaire remettez le fruit de votre collecte à un enfant scolarisé au collège qui vous servira d'intermédiaire.

M. DIJOLS, Principal du collège de l'Osme

Merci à vous pour ce geste !!!!



**DEPOSE TES
BOUCHONS EN
PLASTIQUE ICI !**

**LES BOUCHONS
DU BONHEUR**

**JE
COLLECTE !**

**TON GESTE VIENDRA EN AIDE
AUX PERSONNES HANDICAPEES**

**LYCÉE DES MÉTIERS
Jean-Albert
GRÉGOIRE**
TRANSPORT - LOGISTIQUE - MAINTENANCE AUTOMOBILE

COLLEGE DE L'OSME

Une fin d'année enchantée au collège de l'Osme

Cette année scolaire 2023-2024, tout comme celle qui l'ont précédé, a filé à la vitesse de l'éclair.

Cette année qui se termine est sans nul doute l'une des plus riches de ces derniers temps. Faire ici une liste exhaustive des projets, succès et réalisations laisserait sans doute apparaître des oublis. Des projets, parfois commencés très en amont ont vu leur réalisation ou leur finalisation durant cette année scolaire, d'autres ont été imaginés, pensés pour l'année scolaire prochaine qui s'approche à grands pas...

Les séjours de découverte, plus ou moins lointains, ont eu une belle place cette année avec comme point d'orgue un magnifique séjour en Angleterre, sois le soleil et pour beaucoup de nos élèves, une belle découverte d'un pays autre que le leur. Cette ouverture culturelle crée du lien avec nos proches voisins européens et ouvre l'esprit de nos élèves à l'autre et à leur environnement...

C'est ainsi que l'option Langue et Culture Européenne prend tout son sens au collège : offrir à chacun des opportunités de rencontre, de communication et d'enrichissement. L'ambition est à ce prix et cette année, le rectorat a officiellement reconnu l'existence de notre section en l'inscrivant de façon pérenne à la carte académique des formations.

Cette option LCE, déclinée en Anglais en Espagnol, a su trouver son public. Elle est une passerelle vers les prestigieuses sections binationales des lycées d'Angoulême, un vrai tremplin pour la vie active et un passeport pour le monde.

Pour nos élèves de 5^e, la découverte du milieu montagnard en hiver a été une très belle expérience même si la neige était présente en faible quantité. Ski et randonnée en raquette ont bien remplis les journées !



Le concours d'éloquence a été une grande réussite, un superbe travail sur l'oralité et la fluidité des mots car au quotidien, la communication est avant tout orale et il est important que chacun puisse élaborer un discours argumenté et faire passer ses idées, tout en écoutant celles des autres.

Inaya, notre ambassadrice, a obtenu une magnifique seconde place lors de la finale à la Palène.

Faire entrer la culture au sein de l'établissement est notre leitmotiv, qu'importe le flacon, pourvu qu'il y ait une réflexion, et une petite graine de semée...



Vous avez tous pu vous rendre compte de la transformation de notre cour. Des travaux d'enrobé, de re-végétalisation, de plantation d'arbres ainsi que la mise en place d'un éclairage solaire ont transformé notre environnement extérieur. Grâce à l'aide du Conseil Départemental, nous allons aussi bénéficier d'importants travaux pour l'année à venir (salles de sciences, salle de technologie, nouveau foyer et rénovation du self) afin de toujours fournir à nos élèves un cadre de travail agréable et sécurisant.

Le collège est un lieu de vie, les élèves y passent la majorité de leur temps de la semaine, c'est à eux d'agir dans le cadre qui leur est offert pour s'épanouir, grandir et interagir, expérimenter, oser, échouer mais en toutes situations **apprendre**.

C'est à ce titre que notre mission a du sens.

Alors certes l'année passe vite, mais ne gardons que les meilleurs moments, propres à chacun. C'est ce qui doit perdurer pour nos élèves de 3^e qui s'apprêtent à rejoindre le lycée.

Ils seront les témoins de l'engagement à faire grandir et accompagner chacun vers la réalisation de son plein potentiel.

La fin d'année est déjà bien avancée, la chorale des élèves et les ateliers théâtre s'apprêtent à se produire devant les élèves et les personnels.

Le brevet des collèges s'annonce pour les plus grands, suivi par la connaissance de leur nouvelle affectation... le collège s'éloigne.

Pour certains les yeux seront rougis au moment de partir, le temps pour beaucoup de se tourner vers leur avenir, nourris de ces belles 4 années passées au fil de l'Osme avant des vacances ô combien méritées !

L'an prochain, de nouvelles envies vont se concrétiser et viendront nourrir l'ensemble de la communauté éducative.

Je pense notamment à un très important projet autour de la connaissance du handicap avec comme point d'orgue la participation de nos élèves de 3^e aux jeux paralympiques de Paris.

Je peux aussi annoncer ici la mise en place d'une résidence d'artiste qui devrait réunir les élèves de l'école primaire et du collège autour d'un projet de web-radio. Plus que jamais la fluidité des parcours a du sens et l'un des points qui va nous rester à concrétiser pour l'année prochaine sera de relancer la liaison CM2-6^e mise à mal par le Covid et qui doit redevenir une de nos priorités.

Notre territoire éducatif est de tout premier ordre, de la maternelle à la fin du collège et nous continuerons à travailler chaque jour afin que chacun des élèves qui nous est confié puisse exploiter le plein potentiel de ses capacités et de ses envies.

Bel été à tous !

Pour plus de renseignements sur le collège, je vous invite à consulter le site internet du collège :

<http://etab.ac-poitiers.fr/coll-aigre/>

Le Principal, Julien DIJOLS

ECOLE DE L'OSME

Jeux olympiques à la maternelle

Cette année, les petits sportifs de l'école maternelle publique Les Petits de l'Osme travaillent sur le thème des jeux olympiques.



Durant deux mois, les trois classes se sont entraînées et affrontées pour des jeux sportifs au gymnase : parcours, jeu de Hulk, jeu de l'horloge, jeu des rochers, pony game... En équipe ou individuellement, la période s'est clôturée en beauté par des olympiades avec les parents.

Tout le monde est reparti en portant fièrement sa médaille d'or !

Pour cette fin d'année, ce sont les jardins éphémères de Saint-Fraigne qui occupent petits, moyens et grands : il faut peindre, couper, recouvrir, coller,

clouer... afin de créer une parcelle aux couleurs des jeux olympiques. Vous pourrez y venir pour admirer entre autres une tour Eiffel, un podium, un arbre à médailles et bien d'autres surprises.

D'autres projets ont pu être menés également cette année : rencontre avec les animaux de la ferme d'Yvonne, classe dehors, piscine, cinéma, cuisine, bibliothèque et spectacles.

Toutes les occasions sont bonnes pour apprendre et découvrir.

Finalement, l'école aura la chance d'ouvrir à la rentrée prochaine une nouvelle classe qui permettra un accueil privilégié pour des élèves de toute petite section.

Cette classe sera entièrement aménagée et pensée pour eux, afin qu'ils puissent entrer sereinement et progressivement dans leur scolarité.



INSCRIPTIONS RENTRÉE 2024

TPS

PS

VOTRE ENFANT EST NÉ EN 2021 OU 2022

Merci de procéder le plus tôt possible à son inscription à la mairie d'Aigre, munis du livret de famille et du carnet de santé.

Prenez ensuite RDV avec Fanny MOULIN, Directrice de l'école au 05.45.21.11.70. pour l'admission.

N'attendez pas pour remplir ces formalités, une inscription faite tôt permet un meilleur suivi avec l'école.

**DÈS À
PRÉSENT**



ECOLE ELEMENTAIRE MARC MOUCLIER



La fin d'année s'approchant, il est temps de faire le bilan de ce que nos petites têtes blondes et brunes ont appris !

Tout d'abord, lors de leur fête d'école qui s'est déroulée le 7 juin à Courcôme, ils ont pu montrer leur investissement dans la restitution de leur travail de l'année, leur engagement pour développer leurs compétences artistiques : respect d'un rythme, mémorisation d'un enchaînement de mouvement, acquisition de quelques bases de jazz, découvrir la rigueur qu'impose la danse et le chant au travers les répétitions, développer aussi des compétences du vivre ensemble, coopérer sur scène, faire attention à l'autre pour rendre visible un mouvement d'ensemble.

Bref, tous leurs efforts ont été récompensés par le « **standing ovation** » du public qui les a accompagnés en chantant sur le rythme des années 90.

Ensuite, ils ont pu apprendre à se repérer dans le temps et mesurer des durées, repérer et situer quelques événements dans un temps long, comparer quelques modes de vie des hommes et des femmes, et quelques représentations du monde, identifier quelques interactions élémentaires entre mode de vie et environnement grâce aux visites de plusieurs sites : Tusson pour la préhistoire, Saint-Amant-de-Boixe pour l'Antiquité et le château de Oiron pour la Renaissance.

Lors de cette dernière visite, nous avons pu apprécier l'**exposition d'art contemporain** qui était intégrée dans la visite du château et complémentaire à la compréhension du mode de vie à cette époque.

Pour finir l'année, nous irons visiter La Rochelle, pour son architecture de défense dont les plus connus sont les tours médiévales du Vieux-Port, qui en gardent l'entrée et l'ont rendue mondialement célèbre. Ils pourront apprécier un paysage littoral et le comparer avec notre paysage. L'après-midi, nous ferons des expériences scientifiques, eau douce/eau salée et ferons voler nos constructions.

Enfin, cette année a été rythmée par des ateliers sportifs et la venue d'intervenants :

Randonnée vélo ; nous remercions ainsi la commune d'Aigre qui a financé cette activité, ce qui a permis aux élèves d'apprendre le code de la route et rendre plus sûr leurs déplacements en ville.

Initiation handball ; nous remercions à cette occasion le club d'Aigre et la fédération de hand qui a mis à notre disposition un animateur sportif issu du comité pour plusieurs séances.

Initiation rugby ;

11 séances de piscine : nous remercions l'APE qui nous finance les entrées piscine et la mairie qui nous finance le transport.

En résumé, une année grandement rythmée par des projets qui sont au service des apprentissages et qui permettent une meilleure acquisition des savoirs.



APE ECOLE PUBLIQUE

L'Amicale des Parents d'Elèves est une association qui a pour but de créer du lien social entre parents et d'organiser des événements permettant de financer des projets liés aux écoles maternelle « Les Petits de l'Osme » et élémentaire « Marc Mouclier », à Aigre.

Durant l'année scolaire écoulée, l'APE a organisé :

« Vide ta chambre » durant lequel repas froids et boissons ont été vendus outre l'organisation (nov 23)

Soirée dansante sur le thème d'Halloween le 31 octobre 2023 avec au menu un succulent chili con carne

Vente de sapins de Noël provenant d'un producteur local

Tenue un stand de boissons chaudes et crêpes durant le marché de Noël (décembre 2023)

Tenue un stand de café et thé durant la foire exposition du pays d'Aigre durant les deux jours

Vente de madeleines « BIJOU » (deux opérations en octobre et mai 2024)

Vente de chocolats de Pâques issus de la « Chocolaterie d'Antan » de La Rochefoucauld (mars 2024).

Distribution des commandes des chocolats de Pâques sur le parvis de la Mairie avec café et gâteaux (mars 2024).

Pour clôturer cette année scolaire, il est prévu une kermesse **samedi 22 juin** où il sera proposé des activités comme des balades en poney gratuites, un stand de maquillage et des activités ludiques autour d'un repas convivial sous forme de grillades.

Le produit des ces différentes manifestations a permis notamment de financer :

- Un complément de financement du déplacement à la ferme en mars 2024 pour les maternelles
- Des achats de matériels ludiques pour l'école maternelle pour compléter celui existant
- Une prise en charge des dix séances de piscine de mars à juillet 2024 de l'école primaire



Ces bénéfiques sont mis à la disposition des écoles pour aider au financement d'évènements culturels et ludiques organisés dans le cadre scolaire. Donner de votre temps c'est permettre aux classes d'avoir plus de projets et sorties, ou de plus grande envergure... et ces moments forgent notre jeunesse ! Pour réaliser cela, nous avons besoin de vous. Chaque parent est le bienvenu. Nous vous tiendrons informés à la rentrée prochaine de la date de notre assemblée générale. Nous y présenterons les comptes de l'APE de l'année scolaire écoulée et nous espérons vous y voir nombreux pour faire connaissance et créer un groupe encore plus actif. Il est à noter que les réunions n'interviennent qu'à l'approche des évènements et ne mobilisent pas énormément de temps. Chacun d'entre nous peut s'avérer source d'idées pour proposer d'autres évènements durant l'année permettant aussi d'animer nos enfants dans des activités hors temps scolaire.

Par exemple, il est prévu en octobre 2024, outre « un vide ta chambre » le **06 octobre 2024**, un repas sur le thème HALLOWEEN le **31 octobre 2024**.

Nous souhaitons mettre en place aussi un loto et poursuivre nos évènements habituels. *Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à mettre un mot dans le cahier de vos enfants, les écoles feront suivre.*



Réhabilitation et Rénovation Thermique de l'École Maternelle « Les petits de l'Osme » d'Aigre

La réhabilitation et la rénovation thermique de l'École Maternelle « Les petits de l'Osme » à Aigre ont été récemment achevées avec succès.

Les travaux ont inclus le remplacement de la fenêtre dans la classe de Grande Section. Cette fenêtre, désormais équipée de double vitrage et d'un système oscillo-battant, améliore considérablement l'isolation thermique et acoustique de la salle. En outre, des stores intérieurs thermiques ont été installés sur les ouvertures des deux classes les plus exposées, optimisant ainsi la gestion de la chaleur et de la lumière naturelle, ce qui devrait réduire les coûts énergétiques à long terme.

La création d'un local technique dans les sanitaires des enfants de Petite Section a été faite. Cet espace a été cloisonné par l'installation d'une porte, assurant ainsi une séparation adéquate entre les zones techniques et les espaces fréquentés par les enfants.

Par ailleurs, de nouveaux blocs secours ont été installés, renforçant les dispositifs de sécurité en cas d'urgence.

Pour protéger les investissements réalisés par le SIVOS, tels que le lave-vaisselle et le lave-linge, l'installation d'un adoucisseur d'eau a été mise en place. Cet équipement est essentiel pour prévenir l'usure prématurée des appareils, prolonger leur durée de vie et maintenir leur efficacité.

Le conseil départemental et l'Etat ont tous deux participé à ce projet à hauteur de 40% chacun.

ÉCOLE NOTRE-DAME-DES-ANGES

La fin de l'année scolaire s'annonce chargée pour les élèves de l'école Notre-Dame-des-Anges, avec un programme bien rempli.

Après une sortie à la foire expo d'Aigre où nos élèves de maternelle et CP ont pu voir quelques animaux, ils ont rapidement poursuivi leurs activités avec une autre sortie, accompagnés cette fois des élèves de CE1 et CE2. Ensemble, ils ont visité le moulin de Villefagnan, une belle occasion de découvrir un élément du patrimoine local. Puis, ils se sont rendus à l'école Enfant Jésus de Villefagnan. Cette rencontre a permis à nos élèves de se préparer pour les olympiades du 18 juin, où ils relèveront divers défis sportifs.

Les 3, 4 et 5 juin, se déroulera notre voyage scolaire. Nous commencerons par explorer les Marais Poitevin, suivis d'une journée pleine de découvertes historiques au Puy-du-Fou. Le voyage s'achèvera avec la visite du « Château de Barbe-Bleue », une grande forteresse médiévale.



Pour conclure l'année, **la kermesse de l'école**, prévue le samedi 29 juin, viendra clôturer les festivités. Organisée sous les thèmes des Jeux Olympiques et du tour du monde, cet événement sera l'occasion pour nous tous de nous réunir. Nous serons ravis de partager ce moment avec tous ceux qui souhaitent se joindre à nous.



sortie scolaire

ADMR

L'Association située au 10 rue du Pont Raymond à Aigre est constituée de bénévoles et de salariées.

Le Conseil d'administration sous la présidence de Marivone Desbordes compte 13 adhérents. En 2023, trois nouveaux bénévoles ont rejoint l'équipe déjà existante.

Ils sont à votre écoute, participe à la vie de l'association : trésorerie, visite de courtoisie, manifestations.

Les aides à domicile et agents de portage interviennent sur le territoire 7j/7.



D'autres services à l'ADMR :

- Régal : portage des repas 7j/7 en liaison chaude
- Filien : téléassistance
- Jardibrico

Catherine Flaud, bénévole, anime les ateliers ludiques les vendredis après-midi tous les 15 jours avec environ une quinzaine de participants.

L'Association est ouverte 5j/7 du lundi au vendredi. Pour vous accueillir au quotidien sont présents l'agent administratif et la secrétaire.

Nouveaux horaires depuis le 1^{er} janvier 2024 :

- Lundi, mercredi, jeudi et vendredi 8h30 - 12h30 13h30 - 16h30
- Mardi 8h30 - 11h30

L'association loue de la vaisselle, n'hésitez pas à faire vos demandes auprès du secrétariat.

Pour tout contact : 05 45 21 21 31

TÉLÉTHON

À l'occasion du **Téléthon 2023**, plusieurs associations locales se sont mobilisées pour soutenir la cause. Grâce à ces initiatives, la somme significative de 836,52€ a été réunie.



Ce montant témoigne de l'engagement communautaire et de la générosité des participants, contribuant ainsi à la lutte contre les maladies génétiques rares.

HISTOIRES DU PAYS D'AIGRE

Histoire du Pays d'Aigre vend ses ouvrages à moitié prix, soit 3€ le numéro.

Nous pouvons vous délivrer une facture pour une commande égale ou supérieure à 10 unités.

Si vous souhaitez plus de renseignements vous pouvez appeler le :

05 45 21 12 29

Histoires du Pays d'Aigre et alentours.

Le programme prévu à l'assemblée générale en décembre se déroule normalement, les conférences sont enrichissantes, les visites curieuses et intéressantes.

Notre participation à la foire d'Aigre en mai nous a permis de diminuer notre stock de livres.

Le numéro 45 de la revue a été présenté à Ebréon le 8 juin. Nous avons pu visiter les carrières Garandeu et l'exploitation porcine équipée de panneaux voltaïques de M. Ferrant au Petit Chavrilieu.

L'après-midi s'est poursuivi à Saint Fraigne par une conférence de Monsieur Gérard Bonneaud, docteur d'Etat en Physique nucléaire, Directeur de Recherches Emerite CNRS. : de l'Histoire de la Matière.

Pour cet été nous préparons un spectacle déambulatoire de 6 saynettes et dont le thème porte sur les années 1930.

Elles seront interprétées dans les villages de Couture d'Argenson le 19, le Breuil de Verdille le 20 et Ligné le 21 juillet en soirée.

Nous espérons que vous serez nombreux à venir voir et écouter les artistes amateurs en les encourageant par vos applaudissements.

Comme les autres années l'entrée est libre et une participation au chapeau vous sera proposée. Faites le savoir autour de vous et venez nombreux en famille ou avec vos amis.

En septembre nous poursuivrons nos activités, vous pouvez nous rejoindre, nous vous accueillerons avec grand plaisir.

Michel Perrain pour HPA

Histoires du Pays d'Aigre et alentours...



AMICALE DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES D'AIGRE

Le manque de sang se fait de plus en plus ressentir sur le plan national, aussi, toute personne en âge de donner (de 18 à 70 ans) est cordialement invitée à venir aux collectes organisées par l'amicale d'Aigre.

CALENDRIER 2024 - SALLES DES FÊTES D'AIGRE



Mercredi	24 Juillet	14h00 À 21H30
Mercredi	16 Octobre	14h00 À 21H30



L'ASSISE

La quatrième saison de L'Assise s'annonce haute en couleurs

L'Assise, association d'éducation populaire créée en octobre 2020, commence à se créer son petit nid ! Nos deux axes de travail, le projet Mémoire d'épicière et les chantiers d'été, avancent en parallèle pour un double but : transmettre des valeurs de vivre ensemble, et transmettre et mettre en valeur la mémoire de Marie Valtaud et de sa famille.

Cet été comme depuis trois ans seront organisés des chantiers de bénévoles. Pendant près de trois semaines, une quinzaine d'ados, avec une équipe d'animation de cinq personnes, se consacreront aux travaux de rénovation du site, en prenant le temps de jouer, de débattre et de découvrir la région, comme le village de Saint-Fraigne, où L'Assise organise un autre chantier ado en août. Plusieurs jeunes de l'année dernière ont déjà renouvelé leur inscription pour cette année, et nous sommes en contact avec quelques jeunes vivant en Espagne ou même aux États-Unis ! Nous avons en effet à cœur de varier les profils, et c'est pour cela que nous tenons à accueillir d'une part autant de filles que de garçons et d'autre part environ 50 % de jeunes venant de structures sociales : personnes réfugiées, vivant en foyer, bénéficiant d'un accompagnement social... les profils sont divers, et c'est cela qui rend nos séjours aussi riches humainement et aussi marquants ! Car, pour l'anecdote, l'ensemble des membres du conseil d'administration actuel ont participé à des chantiers de bénévoles durant leur adolescence ou comme jeune adulte (il y a 5 ou... 60 ans !).



L'aventure vous intéresse mais vous n'êtes plus ado ? Sachez que L'Assise organise aussi un chantier pour adultes au Domaine d'Echoisy... Contactez-nous !

L'autre grand projet de l'association s'intitule « Mémoires d'épicière ». C'est peut-être Mireille, bénévole des premières heures, qui en parle le mieux :

« Habitante de Villejésus depuis 40 ans, je me suis toujours intéressée aux chantiers de restauration et de valorisation du Patrimoine des communes de Cœur de Charente. Ayant eu connaissance du projet de reconstitution de l'ancienne épicerie de mon village, Épicerie Marie Valtaud, par l'association L'Assise, j'ai adhéré à cette initiative.

À partir de l'automne 2022, tous les jeudis après-midi, un petit groupe constitué d'habitants de Villejésus et de bénévoles de l'Assise s'est réuni pour réaliser l'inventaire des objets qui se trouvaient dans la salle à manger de Marie Valtaud. Ces rendez-vous hebdomadaires ont permis des échanges passionnants concernant l'inventaire des objets d'épicerie que nous avons retrouvés dans ce lieu. Nous sommes heureux d'avoir participé à ce projet qui permettra de faire découvrir ou redécouvrir aux habitants et touristes la reconstitution d'une épicerie d'antan. »

Depuis un an et demi ces bénévoles ont inventorié, nettoyé, déplacé, stocké des objets, ont travaillé un scénario de visite grâce aux souvenirs des habitants qui ont connu Marie Valtaud, repeint la pièce, projettent de poser un plancher... Le moins qu'on puisse dire c'est qu'un travail conséquent est abattu !

Côté vie associative, l'Assemblée Générale s'est tenue le 30 mars dernier. Un nouveau conseil d'administration a été élu, et les comptes comme le bilan d'activités ont été approuvés à l'unanimité. Cette année, L'Assise bénéficie aussi de la participation active de Nora Grimaldi, qui effectue son alternance de BPJEPS (brevet de l'animation) chez nous ! Vous la croiserez peut-être à la Maison Valtaud... c'est elle qui organise notamment le prochain chantier participatif, qui aura lieu du 10 au 16 juin.



Nous vous y donnons rendez-vous !

Pour nous contacter, en savoir plus sur l'association et ses activités : Tél : 06 95 30 76 41

Pour rejoindre le projet Mémoires d'épicière : 06 31 26 00 57

Pour obtenir des renseignements sur les chantiers de jeunes : chantierslassise@gmail.com

Mail : associationlassise@gmail.com

Facebook et Instagram : [@associationlassise](https://www.facebook.com/associationlassise)

EHPAD HABRIOUX



Portrait d'un métier de l'EHPAD d'Habrioux, l'aide-soignant(e)

La clé du bien-être des résidents.

Le métier d'aide-soignant dans un EHPAD est souvent méconnu, difficile et passionnant.

Le métier d'aide-soignant en EHPAD exige un savant mélange de savoir-faire médical, de compétences relationnelles et de compassion. À ce titre, elle joue un rôle clé. Sa mission est d'accompagner au quotidien les personnes accueillies, de prendre le relais des familles, d'être à l'écoute tout en respectant leurs habitudes et besoins.



Au-delà d'assurer la toilette des résidents, l'accompagnement lors des repas ou des moments de détente ou d'activités, l'écoute des angoisses, des douleurs est possible grâce au lien de confiance.

Trouver les bons mots pour les proches, les écouter, les soutenir relève du quotidien.

L'écoute, l'empathie, le sourire, le toucher, la patience sont des qualités primordiales pour ce métier d'humanité où les histoires de vie partagées par les résidents enrichissent incontestablement.

EHPAD LES JARDINS D'IROISE

Groupe Iroise Bellevie

L'établissement les Jardins d'Iroise d'Aigre est situé depuis octobre 2021 dans une structure neuve, moderne et lumineuse à l'entrée d'Aigre au 14, Avenue du 8 mai 1945.

Entouré d'un grand parc arboré où il fait bon de se promener. 74 résidents vivent quotidiennement dans cet établissement, accompagnés de différents professionnels de santé

avec pour objectifs la préservation de l'autonomie, le maintien des liens sociaux et la participation à la vie communale avec l'ouverture de l'établissement vers l'extérieur.

L'objectif est d'avoir un cadre de vie agréable, des espaces dédiés dans lesquels les personnes se sentent comme chez elles. Le résident est au centre des priorités de l'établissement, la réalisation de projets d'accompagnement personnalisés et de recueils des besoins permettent de répondre au plus près aux souhaits des personnes, en privilégiant le maintien de l'autonomie pour chacun avec un suivi par l'équipe pluridisciplinaire, la mise en place de sorties portant sur l'échange, le divertissement ou la culture

L'établissement est composé de **deux services bien distincts** :

- Une petite unité de vie possédant une salle à manger commune, un salon TV et une bibliothèque.
- Cette unité accueille des personnes âgées dépendantes ou en perte d'autonomie.
- Un EHPAD avec l'accueil de personnes âgées dès l'âge de 60 ans présentant des pathologies diverses.

Nous disposons également d'un service de portage de repas.

Les menus sont créés par une diététicienne comprenant 7 éléments savoureux pour une nutrition saine. Les plats sont préparés dans nos cuisines avec des produits, de préférence, locaux et de saisons.

Des journées portes ouvertes seront faites durant cet été 2024 pour vous accueillir sous le soleil des Jardins d'Iroise.

N'hésitez pas à venir nous retrouver.

Pour tous renseignements sur nos prestations de service nous contacter au 05 45 21 30 24.



CLUB VERMEIL DE VILLEJÉSUS

Nous avons commencé l'année 2024 avec notre assemblée générale le 16 janvier en présence du Maire déléguée, Madame FOURÉ Brigitte.

Nous avons fêté les rois et honoré notre nouvelle doyenne Henriette HERNEST de 98 ans en remplacement de notre Lulu qui ne peut plus participer et qui nous manque beaucoup.



Nous avons toujours une pensée pour lui et 80 adhérents présents.

Le **7 février**, la chandeleur.

Le **21 mars**, un concours de belote avec 20 couples.

Jeudi **4 avril**, repas de pâques avec œufs de Pâques et 75 personnes.

Le **16 mai**, un loto.



Dimanche **26 mai**, une randonnée aux profit des chiens guides d'aveugles avec très peu de marcheurs, vu la fête des mères et la foire exposition d'Aigre.

Le **7 Juin**, notre 1^{ère} randonnée du matin avec comme d'habitude une randonnée et un repas à Puyréaux.

Le **15 juin**, une sortie aux grottes de Villars avec 50 personnes.

Le **20 mai**, un concours de belote et nous voici à la moitié de l'année.

Bonnes vacances à tous.

LE CLUB PHOTO DU PAYS D'AIGRE : UN SUCCÈS GRANDISSANT !

Septembre 2023 : Une idée audacieuse prend vie - la création d'un club photo amateur dans le Pays d'Aigre. Loin d'être farfelue, cette initiative s'est avérée être un véritable succès !

Débuts prometteurs : De deux membres fondateurs, nous sommes rapidement passés à quatre, puis neuf en décembre. Notre passion commune pour la photographie nous a réunis et motivés à partager notre art avec la communauté.

Expositions réussies : Deux expositions en salle ont rencontré un franc succès. La première, en février, a attiré 50 visiteurs et a permis d'accueillir 3 nouveaux membres au sein du club. La seconde, en avril, a compté 55 visiteurs, confirmant l'intérêt grandissant pour notre club.

Foire exposition d'Aigre : Huit photographes amateurs du club se sont mobilisés pour préparer et animer notre stand lors de la foire exposition d'Aigre. Une occasion de partager notre travail avec un public encore plus large et de tisser des liens avec d'autres passionnés de photographie.

Expositions chez les commerçants : En plus des expositions en salle, nous avons également mis en place des expositions chez les commerçants locaux. Une manière originale de mettre en valeur la beauté de notre région et d'animer les vitrines des commerces.



Sorties photographiques : Deux sorties sont prévues à l'automne au et printemps prochain, en Dordogne et sur l'île de Ré. Des moments privilégiés pour explorer de nouveaux paysages, capturer des instants uniques et perfectionner nos techniques photographiques.

Concours photo : Notre club a participé aux concours photo de Barbezieux et de St Gourson, permettant à nos membres de se confronter à d'autres photographes et de recevoir des prix pour leurs créations.

Projets à venir : Septembre sera riche en événements avec des collaborations avec les clubs sportifs de football et de handball. En novembre 2025, nous organiserons un concours photo réunissant les clubs de Charente, une occasion de mettre en valeur le talent des photographes amateurs de notre région.

Appel à tous les passionnés de photographie !

Que vous soyez débutant ou expérimenté, jeune ou moins jeune, le Club Photo du Pays d'Aigre vous invite à nous rejoindre ! Venez partager votre passion, apprendre de nouvelles techniques et participer à des événements conviviaux.

N'hésitez pas à me contacter pour plus d'informations :

- **M. Eric Metais**
- Tél : 06 50 70 59 74

GYM DANSE

La saison 2023/2024 touche à sa fin. À ce jour nous avons 56 adhérentes mais malheureusement pas un seul homme. Nous avons toujours Adéline comme professeur et nous en sommes ravies.



Venez nombreux et nombreuses nous rejoindre au gymnase d'Aigre tous les **LUNDIS**.

Reprise en septembre. 2 séances entre 17h45 et 20h.

LES 2 PREMIÈRES SÉANCES SONT GRATUITES POUR ESSAYER.

Pour tous renseignements :

Tel : 06 37 69 84 92 - 05 45 65 37 15 - 06 75 38 73 29.



JUDO

Notre club de judo se développe d'année en année avec à sa tête une équipe jeune et dynamique respectant les valeurs de la discipline.

Le judo est reconnu pour son code moral, c'est pour cela qu'il convient à tous les enfants. Il permet le développement personnel et améliore l'équilibre, la souplesse et la coordination à tout âge.

Le judo club d'Aigre vous propose différentes options selon votre âge et niveau, chacun y trouvera sa place :

Cours baby judo : Mardi de 18h00 à 18h45 pour les enfants de 4 à 6 ans
Cours de judo : Mardi de 18h45 à 19h45 à partir de 7 ans et plus
Jeudi de 18h00 à 19h00 à partir de 6 ans et plus.

Nous proposons aussi des cours de taïso, entretien corporel, renforcement musculaire, destinés aux adultes de tout niveau :

Mardi de 20h15 à 21h15
Jeudi de 19h15 à 20h15

Si vous êtes intéressé n'hésitez pas à nous contacter (téléphone : 06 50 26 76 47) ou à venir nous rencontrer,

3 COURS SONT OFFERTS POUR DÉCOUVRIR LES DISCIPLINES.

Venez nous rejoindre à la rentrée le 10 septembre 2024 au dojo pour un moment convivial sur nos tatamis.



HANDBALL PAYS D'AIGRE

La saison 2023/2024 se termine sur de bonnes choses.

Nos seniors masculins qui sont montés en Honneur Région cette année, ont fini à la 5^e place et se sont maintenus pour la saison 2024/2025.

Nos seniors filles qui sont aussi montées en région cette année ont fini à la 4^e place et se sont maintenues pour la saison 2024/2025 et iront jouer la finale de coupe Challenge le Dimanche 9 Juin 2024 à Ruffec, sans oublier nos U13 filles qui jouent la même finale ce même Dimanche.

Nos U18 garçons ont connu un nouveau championnat interdépartemental ont terminé 2^e de leur poule, nos U18 filles ont connu pour la plupart leur 1^e année dans cette catégorie et ont joué dans une poule interdépartementale ce qui leur a permis de se voir progresser au fils de la saison, nos U15 garçons qui jouaient pour la plupart en 1^{er} année ont fini 3^e de leur poule et de même que les autres équipes, ils ont progressé au fils de cette saison, nos 13 filles ont fini 4^e de leur poule haute, nos 13 garçons ont fini 4^e de leur bas sachant qu'il y a eu une nette progression au fils de cette saison, nos 11 filles et garçons ont fait divers rencontres et un collectif de 9 mixtes qui ont fait divers tournois durant cette saison.

Le club a organisé pour tous les licenciés, parents et non licenciés un déplacement jusqu'à Limoges pour voir un match de Ligue Butagaz Energie Masculine contre Saint-Raphaël et ce fut un superbe moment pour tout le monde.

Cette année, nous accueillons les finalités de Coupe Charente le samedi 8 Juin 2024 qui durera toute la journée.



Je remercie tous ceux qui ont participé, cette saison 2023/2024, à la vie du club : joueuses, joueurs, bénévoles, parents, sponsors, élu, supporters, nos jeunes arbitres, nos amis sans oublier nos entraîneurs qui se sont investis pour nos jeunes et seniors et le club afin de les faire progresser et cela à apporter ces fruits quand on regarde les résultats satisfaisant de fin de saison et tout en prenant conscience de la difficulté d'intégrer les débutants aux joueurs et joueuses qui avaient déjà de l'expérience ainsi que quelques années de pratique.

Diverses journées vous seront proposées afin de venir découvrir la pratique du hand à toutes âges. Il y aura toutes les associations sportives d'Aigre au mois de Septembre et une autre dont la date n'est pas définie à ce jour mais on vous fera parvenir des flyers et sur Facebook.

Vous pouvez nous contacter pour de plus amples renseignements auprès de :

MARION Hubert : 06 73 62 69 03

Site Facebook : Handball Pays d'Aigre

Bonnes vacances à tous

VÉLO VERT

L'association Vélo Vert du Pays d'Aigre remercie la mairie d'Aigre-Villejésus ainsi que notre sponsor Groupama pour leur soutien financier.

Elle remercie également la mairie de Fouqueure de nous avoir accueillis pour **notre randonnée du 17 mars 2024**.

Nous avons eu de la chance car ce dimanche le ciel resté couvert ne nous a pas donné de pluie.

La rando a donc été un succès **avec 188 VTT et 178 marcheurs et coureurs**.

Merci aux participants, et surtout à toute l'équipe de bénévoles qui a œuvré pour cette manifestation.

Grâce à l'aide des sponsors aigrinois (Carrefour, Cavac, Sylvestre et Bernard TP) le club va se munir de nouveaux maillots.

Merci aux généreux donateurs.

Les personnes intéressées par la pratique du VTT loisir le dimanche matin, dans une ambiance amicale, peuvent nous contacter au 06 03 30 99 35 ou sur notre page Facebook pour plus d'informations.



CYCLO-CLUB AIGRINOIS

Siège social : Mairie d'Aigre - 16140 AIGRE - Affiliation UFOLEP N°016 005 006

Si vous voulez nous rejoindre voici l'organigramme du club :

Président : Jacky LIZOT (16140 Bessé)	Tél. : 05 45 30 30 24
Vice-président : Jean-Marie FLAUD (16140 Saint-Fraigne)	Tél. : 05 45 21 36 21
Trésorier : Claude MAGNANT (16140 Fouqueure)	Tél. : 05 45 39 09 88
Secrétaire : Jacques REDOULES (16140 Saint-Fraigne)	Tél. : 09 66 42 15 38



La saison 2023-2024 en est à sa moitié, les rendez-vous sur les routes environnantes furent souvent bien mouillées, voire détrempées, cela n'empêcha pas les cyclos de renoncer à aux sorties hebdomadaires (mercredi, dimanche).

Un loto réussi, en début d'année, attire toujours autant de participants, la salle des fêtes fait le « plein ». En mai, nous avons organisé un « cent bornes », mais peu des participants d'autres clubs, cela remet en question à l'agencement de nos randonnées « Coco Trainaud ».

Du 20 au 23 juin, nous avons accompli notre week-end, montagne, une sortie conviviale ou les kilomètres donneront de joyeux souvenirs... après !



Nous rappelons que le club est solidaire de toutes les actions sécuritaires appliquées sur les routes.



Des cyclos aigrinois prêts à affronter les 100 km le 12 mai.

FOOT

Equipes seniors :

Cette année, l'AS AIGRE a inscrit trois équipes : la A en 2^e division, la B en 4^e division, et l'équipe C en critérium à 7. Fortunes diverses pour nos 3 équipes seniors masculines...

Malheureusement, nous avons subi une année très compliquée avec des blessures en cascade ; ceci cumulé avec un manque ponctuel d'investissement, nous avons été contraints de déclarer forfait pour l'équipe C. La formule à 7 a eu du mal à trouver de l'adhésion, l'objectif pour l'année prochaine est de retrouver le foot à 11 pour ce groupe.

L'équipe B, à la suite d'une descente en 4^e division, vient de boucler une belle saison, en ayant créé un jeu plaisant. Elle termine dans la 1^{re} moitié du tableau, avec notamment de belles séries sans défaite. Nous souhaitons faire monter ce groupe en qualité pour essayer de jouer les 1^{ers} rôles l'année prochaine.

L'équipe A vient de passer une 2^e année difficile. L'inconstance de l'effectif y est pour beaucoup. Ne pas pouvoir aligner un groupe stable matchs après matchs n'aide pas à construire un jeu solide...

Nous connaissons cependant les qualités de nos joueurs, et sommes persuadés qu'avec plus de sérieux, les résultats seraient au rendez-vous. Elle décroche néanmoins son maintien à 2 matchs de la fin, après 2 victoires salvatrices, prouvant la capacité qu'a ce groupe de se transcender.

Grosse satisfaction pour l'équipe féminine qui s'est montée cette saison. Une première partie dédiée à l'apprentissage et aux entraînements, puis un démarrage en championnat dès 2024. L'AS Aigre finit 1^e de sa poule et totalise 7 victoires et 3 défaites. Un grand bravo à cette jeune équipe, qui aura su nous régaler par son jeu, ses nombreux buts et qui aura fait déplacer les supporters aux Pommeries.



Ecole de foot :

L'école de foot poursuit son chemin. 3 catégories étaient engagées cette année (U7, U9 et U11), et de bons résultats ont été enregistrés tout au long de la saison. Il est plaisant de voir la progression de chacun et le sérieux aux entraînements. Nous projetons l'année prochaine d'ouvrir une nouvelle catégorie, U12 – U13 (enfants nés en 2012 ou 2013) et recherchons un maximum d'enfants pour compléter cette catégorie ; d'une manière générale, notre école de foot est ouverte à toute arrivée, n'hésitez pas à prendre contact auprès de **Grégory REQUENA**, notre Responsable Technique Jeunes, pour toute inscription et à n'importe quel moment de l'année **(06 28 18 89 10)**.

Pour tout renseignement et intégration du club sous quelque forme que ce soit (joueur, dirigeant, bénévole...) n'hésitez pas à contacter le Vice-Président Monsieur Julien BLANCANT au 06 78 77 88 86, ou à vous rapprocher de Laurent VALEAU au café du commerce d'Aigre.

Le club s'agrandit, nous avons besoin de monde !

Pour finir, nous remercions la mairie d'Aigre et l'ensemble de nos sponsors pour leur soutien financier et logistique qui permet à notre club de prospérer ; merci aussi à tous nos bénévoles qui s'investissent quotidiennement dans le club.

TENNIS CLUB AIGRINOIS

La saison 2023/2024 se termine pour les championnats où nous avons participé dans six catégories différentes avec de bons résultats.



Le club enregistre pour la troisième année consécutive une hausse des effectifs dûe à la qualité des cours dispensés par notre coach Jean-Baptiste IMBEY ; Les terrains au nombre de quatre mis à disposition par la communauté de commune et la municipalité, ainsi que l'esprit d'amitié et de convivialité que partage ses membres.

Nous vous informons que les clefs des courts sont disponibles **au restaurant "Le Square"** pour tous ceux et celles qui voudraient s'initier à la petite balle jaune cet été.

Le 7 septembre aura lieu la journée des associations, des informations vous seront communiquées concernant la nouvelle saison sportive 2024/2025.

A ce sujet nous remercions Monsieur le Maire et le conseil municipal pour leur aide à cette journée et leur soutien tout au long de l'année.

Bel été et bonnes vacances à toutes et tous.

Le bureau du tennis club Aigrinois.

Contact : Dominique HYVERNAUD-PINEAU 06.80.14.85.87
Jean-Baptiste IMBEY 06.83.86.00.86

ASSOCIATION DES ECHANGES INTERNATIONAUX COMITE DE JUMELAGE AIGRE – FAHRENKRUG



Partenaire

OFAJ
DFJW



ASSOCIATION DES ECHANGES INTERNATIONAUX d'AIGRE COMITE DE JUMELAGE AIGRE – FAHRENKRUG

2024 : L'année blanche pour les voyages mais l'année du changement au sein du Bureau !

En ce début d'année 2024, le 12 février, l'association des Échanges Internationaux d'AIGRE en charge de l'animation du Comité de Jumelage AIGRE/FAHRENKRUG a tenu son Assemblée Générale.

Les adhérents ont pu échanger sur les points forts et points moins forts de la semaine de réception des allemands en août 2023, en tirant quelques enseignements.

La présentation des comptes a permis de vérifier la bonne gestion de l'association avec une petite réserve qui permet d'envisager la réservation du transport pour le prochain départ.

Comme annoncé depuis 2022, la co-présidente Patricia Ranouil a confirmé sa démission de son poste.

Elle a fait part de son ancienneté de 16 années de présidence et de son souhait de voir les générations suivantes continuer leur investissement dans l'association. Patricia et Jean-Jacques continueront à faire partie des adhérents et des familles d'accueil et seront ravis de pouvoir aller en Allemagne en 2025 mais selon un programme qui sera concocté par la nouvelle équipe.

Dans cette année de transition, c'est Christophe Tyré qui a été unanimement élu au poste de co-président aux côtés de Patricia Bazire qui maintient son engagement.

Les trésoriers restent Lucie Caillaud et Benoît Maufra, Nadia Caillaud assurant le secrétariat.

Une nouvelle arrivée au Conseil d'Administration élue à l'unanimité : Emmie Tyré qui s'est largement investie sur le programme des jeunes et qui confirme ainsi son engagement dans le Bureau.

Elle reprend dès maintenant la gestion des réseaux sociaux qui sont le lien privilégié des jeunes (et moins jeunes) français et allemands notamment sur Facebook et Instagram.

Une première décision a été prise : un loto sera organisé le 29 septembre 2024 en vue de préparer le voyage 2025 vers l'Allemagne.

Les Co Présidents :

Patricia BAZIRE et Christophe TYRE

La Secrétaire : Nadia CAILLAUD

Les Trésoriers :

Lucie CAILLAUD et Benoit MAUFRAS

Une belle brochette franco-allemande



JEUNESSE ET LOISIRS

La réunion d'assemblée générale a eu lieu le 12 janvier. Nous avons à cette occasion, fait le bilan moral et financier de l'année 2023, puis déterminé les dates des animations pour le 2^{ème} semestre de l'année 2024 comme suit :

- **Samedi 27 juillet : Course des 2 cagouilles** : épreuve sportive VTT (20km) et Trail (11km) en équipe ou en individuel. Inscription : 15€ en équipe et 10€ en individuel. Les bulletins d'inscription et le règlement seront disponibles en mairie ou sur le site internet de la mairie d'Aigre (*rubrique agenda*). Renseignements au : 06 81 98 54 07. Départ place de la mairie de Villejésus, VTT à 17h, départ Trail à 18h30. Chaque participant aura un lot et les vainqueurs (*podium*) : une récompense dans chaque catégorie. La soirée se clôturera par un repas grillades frites dans la cour de la mairie de Villejésus.
- **14, 15 et 16 août : frairie de Villejésus**, avec le mercredi 14 à 18h : randonnée pédestre sur un circuit de 7 km en partie en bord de rivière, suivie en soirée d'un repas grillades frites avec l'animation musicale de J.B. Gasseling.
- **Le 15 à 15h30 : jeux pour les enfants (4 à 12 ans)** avec récompenses et tickets de manèges pour la fête foraine.
- **Le 16 à 15h** place de la mairie : **74ème grand prix cycliste** de Villejésus. **À 23h : feu d'artifice** et spectacle pyrotechnique musical sur le site habituel de la prairie, entrée gratuite, suivi d'un bal populaire, place de l'église (*salle des fêtes en cas de mauvais temps*), animé par l'orchestre « *Vintage 16* »
- **Dimanche 22 septembre : brocante** de Villejésus à partir de 6h30, place de l'église, 2€ le mètre, buvette et restauration sur place.
- **Vendredi 22 novembre : soirée Beaujolais** nouveau et jeux, dans la salle des fêtes de Villejésus
- **Dimanche 22 décembre à 16h30** : concert dans l'église de Villejésus avec les « *Cœurs de Fontaine de Mornac* », entrée : 8€, apéritif offert.

Un petit mot sur la troupe de théâtre « les Apôtres de Villejésus » qui va préparer une nouvelle pièce pour fin 2024 début 2005, en attendant, ils vont participer aux saynètes organisées par « Histoires du pays d'Aigre » sur le thème de l'entre-deux guerres (1935), le 19 juillet à Couture d'Argenson, le 20 juillet au Breuil de Verdille et le 21 juillet à Ligné.

Je remercie tous les membres de l'association et les bénévoles qui participent au bon déroulement de nos animations.

SMABACAB

Diversification du ruisseau du Bief Jacquet

Dans le cadre de son programme d'actions 2024, le SMABACAB est intervenu sur le Bief Jacquet, afin de redynamiser ses écoulements et favoriser les habitats faunistiques en apportant des berges végétalisées dans un milieu très minéral.



Le Bief Jacquet est un petit ruisseau qui prend source en périphérie du bourg d'Aigre, route de Matha. Affluent de l'Aume, il traverse le village au milieu des maisons et jardins qui ont été construits autour. Son lit est donc aujourd'hui très enclavé entre les murs, et la végétation ne peut pas se développer naturellement. Pourtant, cette dernière apporte d'énormes avantages au bon état des cours d'eau (épuration de l'eau, habitats et nourriture pour la faune...).

L'accès restreint au Bief Jacquet ne permet pas au SMABACAB d'intervenir sur toute sa longueur. En 2012, de premières interventions avaient eu lieu pour créer des berges végétalisées autour du restaurant du Square et rue des 7 portes ; ces travaux ont apporté de réelles plu values au milieu naturel, suite aux suivis effectués (inventaires d'invertébrés, observations piscicoles...).

En 2024, suite aux travaux de la commune ayant rabaisé un mur rue du pont Raymond (ancien siège de la communauté des communes), l'accès au ruisseau a été libéré sur quelques dizaines de mètres et le SMABACAB a pu intervenir. Dans la même lignée que les travaux de 2012, des banquettes végétalisées ont été créées de sorte à resserrer le fond du lit, augmenter localement les vitesses d'écoulement, favoriser l'oxygénation, le décolmatage du fond du lit... En somme, restaurer un milieu plus en adéquation avec un ruisseau ; le chantier est accessible au public.

L'aménagement sera pleinement finalisé d'ici une année, quand les crues auront modelé les nouvelles berges et que la végétation sera bien développée. L'aménagement a été réalisé en partenariat avec les services de la commune, qui a assuré le chargement et la livraison des matériaux nécessaires à la réalisation des travaux.



VIE INTERCOMMUNALE

Le SMABACAB est en cours de finalisation d'une démarche de labellisation EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Ce travail, conduit par les élus du bureau et les services de la structure, vise à faire reconnaître la légitimité du SMABACAB comme structure porteuse de la compétence GEMAPI (**Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**) aux yeux de la loi et du code de l'environnement.

La GEMAPI vise à assurer une approche cohérente et globale des enjeux liés à l'eau au niveau d'un bassin versant. Les acteurs compétents en GEMAPI ont la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques pour prévenir les risques d'inondations, protéger les milieux aquatiques, et promouvoir une gestion durable des ressources en eau.

RETOUR SUR LES TRAVAUX 2023 :

Concernant la commune d'Aigre, en dehors de la gestion courante des barrages sur la commune, le SMABACAB a opéré à une opération de sécurisation de la passerelle de Sardet, par mise en place de gardes corps. La régie du SMABACAB s'est chargée de restaurer l'ensemble des pièces (ponçage / peinture), de découper les gardes corps afin de les adapter à l'ouvrage. Par cette opération, le SMABACAB souhaitait améliorer la sécurité d'un passage délicat du sentier de l'Aume.

Pour rappel, le sentier de l'Aume permet aux promeneurs de suivre le cours de l'Aume en empruntant les chemins existants au plus près de la rivière ou en s'écartant quelques peu via les zones de marais.

Une autre plus-value a été apportée au sentier de l'Aume, à savoir l'édition d'une carte disponible gratuitement auprès du SMABACAB et dans les mairies traversées par le sentier de l'Aume. En plus d'apporter quelques informations sur les milieux aquatiques, cette carte permet de repérer le cheminement de la totalité du sentier et comporte un zoom sur chaque boucle.

Pour finir, la régie du SMABACAB a réalisé son traditionnel tour automnal des bras des alentours d'Aigre, afin d'anticiper les futures crues hivernales. Les embâcles jugés instables et potentiellement dangereux ont été supprimés. Les arbres sortis ont été disposés sur les berges à disposition des propriétaires.

MAISON PETITE ENFANCE



2024 : une année sous le signe de la réorganisation pour la Maison Petite Enfance

Elle est principalement marquée par le départ de la Directrice Emmanuelle DESLANDE vers de nouveaux horizons remplacée par Aurélie FRANCOISE.

- La micro crèche change d'horaire. L'accueil débute à 8h30 les mardis et jeudis au lieu de 9h et se termine à 17h les deux jours au lieu de 13h les mardis.
L'équipe a connu des changements de professionnelles, vous pourrez y retrouver Aurélie FRANCOISE en direction, Marie VANBEVER, Alice COSSET et Julie CHANOURDIE auprès des enfants.
- Le Relais Petite Enfance est animé par Véronique DESEMERY et Julie CHANOURDIE. Les assistantes maternelles peuvent venir dans les locaux sur inscription les lundis matin de temps en temps et les vendredis matin majoritairement.
- Vous avez des enfants âgés de 0 à 6 ans, vous pourrez retrouver Marie VANBEVER et Julie CHANOURDIE au Lieu d'Accueil Parents Enfants les mercredis matin pour échanger et prendre le temps de se poser le temps d'un instant. C'est gratuit et anonyme.

EXPRESSION DES ÉLUS

« UNISSONS NOS FORCES » (liste menée par Renaud Combaud)

Chères Aigrinoises et Chers Aigrinois,
Chères Villesalémoises et Chers Villesalémois,

Nous avons obtenu en 2022 notre 2^e fleur dans le cadre du label « villes et villages fleuris » et nous en avons toutes et tous été très fiers. Cette reconnaissance a été un encouragement à continuer nos efforts pour embellir notre cadre de vie et renforcer la présence de la nature dans nos espaces publics.

Nos actions pour une commune plus durable se poursuivent au quotidien. Nous avons par exemple lancé des travaux pour la rénovation thermique de nos bâtiments publics, avec l'isolation des combles de l'Hôtel de ville d'Aigre, l'aménagement d'une salle d'archive et de réunion. Nous avons achevé la restructuration de la place de l'église avec des plantations d'arbres, la création d'un petit square et la mise à disposition de places de parkings enherbées. Nous allons lancer un diagnostic sur nos arbres remarquables du parc des Charmilles.

Nous avons également la volonté de valoriser nos villages, c'est pourquoi nous allons lancer les travaux d'effacements des réseaux et d'embellissement à Saint - Aubin, avec l'accompagnement du bureau d'études BETG. Nous souhaitons y créer un petit square enherbé avec des places de parking car le stationnement y est quasi impossible actuellement, végétaliser le secteur et réaliser des plantations en pied de mur lorsque cela sera possible.

Les belles journées d'été vont également vous permettre de découvrir ou redécouvrir nos belles balades qui mettent en avant notre patrimoine végétal mais aussi notre beau patrimoine bâti. A chaque départ, une cagouille vous indique la marche à suivre. Cette année, avec le soutien de l'Office de tourisme du Pays Ruffécois, notre commune va s'enrichir d'une nouvelle offre de balade ludique, les balades quiz « Au Fil De Nos Histoires » pour faire découvrir les villages aux petits et aux grands avec des questions sur le patrimoine bâti, le patrimoine naturel et l'histoire. Nous croyons que ces actions concrètes soutenues par une volonté politique forte et l'implication de nos administrés font de notre belle commune, une commune dans laquelle il fait bon vivre !

Nous vous souhaitons de passer un bel été et de bonnes vacances en profitant des animations et événements proposés sur tout le territoire.

« ENSEMBLE POUR NOTRE COMMUNE NOUVELLE » (liste menée par Amandine Guillaume)

L'arrivée de l'été nous annonce le retour du soleil, l'occasion pour chacun d'entre nous de se retrouver lors des nombreuses manifestations organisées sur notre belle commune.

La foire-exposition qui fêtait cette année ses 50 ans autour de la photographie a marqué le début des festivités.

Les Petits Pas d'Aigre nous ont encore une fois enchanté avec leur spectacle «Les rêves inachevés de Léonard de Vinci».

D'autres animations seront également propices aux rencontres et aux échanges, comme par exemple le marché des producteurs au parc des Charmilles, la course des 2 cagouilles ou la traditionnelle frairie du 15 août à Villejésus.

Nous profitons ainsi de ces quelques lignes pour remercier tous les bénévoles qui s'investissent sans compter et donnent de leur temps pour que nous prenions plaisir à nous divertir.

Nous tenions également à féliciter tous nos sportifs et notamment l'équipe de foot féminine de l'AS Aigre qui termine première de sa poule. Un début fort prometteur, bravo les filles!

Enfin, comme nous en avons pris l'engagement en 2020, nous continuons à suivre la vie communale par le biais des réunions de conseil et travaillons dans l'échange et le dialogue.

Très bel été à tous.

Dispositif APV 16

Assistance au Parcours de Vie

Le dispositif Assistance au Parcours de Vie, s'adresse à toute personne en situation de handicap et à ses proches/aidants, quel que soit son âge, sa situation, son handicap.

Ce dispositif financé par l'Agence Régionale de Santé, intervient sur tout le département de la Charente, propose un espace de réflexion neutre pour :

- Exprimer, imaginer et affiner un projet
- Informer sur les droits et les possibles
- Rechercher les moyens et les ressources

L'APV peut soutenir les projets de vie quels qu'ils soient, dans tous les domaines de la vie (scolarité, formation, emploi, logement, santé, sport, loisirs...).

Aucune notification ou orientation n'est requise, c'est un dispositif libre, sans engagement et gratuit.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter le dispositif APV 16 :

Dispositif APV16
✉ **apv16@gpa-asso.fr**
☎ **07 57 47 23 09**

 Suivez-nous sur la page
Dispositif Assistance au
Parcours de Vie 79-16-86

 REPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
 ars
Agence Régionale de Santé
Charente-Maritime

LISTE DES ASSOCIATIONS D'AIGRE

<p>Association Sportive d'Aigre (football) Président : Julien BLANCANT Tel : 06.78.77.88.86 Mail : olivier.geoffrion16@orange.fr</p>	<p>Club Vermeil (club du 3^{ème} âge) Président : CUSSAGUET Michelle Tel : 06.80.78.54.98</p>	<p>Histoires du Pays d'Aigre Président : PERRAIN Michel Mail : jacqueline.perrain@orange.fr</p>
<p>Association Cycliste Jarnac Aigre Rouillac Présidente : Mado TEMPERAUD Tel : 06.01.71.37.51 Mail : jeanlouisfouin@gmail.com</p>	<p>Les petits Pas d'Aigre (danse) Présidente : BRUNONI Céline Animatrice : CARRIER Marine Tel : 06.12.51.96.88 Mail : danse.aigre@gmail.com</p>	<p>Model Club (modélisme) Président : DENFERD Gilles Mail : gilles.denferd@orange.fr</p>
<p>Cyclo-Club Aigrinois Président : LIZOT Jacky Tel : 06.75.41.19.81 Mail : jaki.lizot@orange.fr</p>	<p>Sté de chasse de Villejésus Présidente : Marie-Noëlle RICHARD Tel : 06.70.52.36.12 marie.rovatti@orange.fr</p>	<p>Club de Pétanque Président : DUMASDELAGE Frédéric Tel : 05.45.21.04.39 Mail : frederic.dumasdelage@gmail.com</p>
<p>Tennis de table Président : PINAUD Jean-Michel Tel : 06.72.19.34.44 Mail : jmbeapinaud@gmail.com</p>	<p>Badminton Président : COMBAUD Renaud Mail : combaudrenaud@hotmail.fr</p>	<p>Jeunesse et Loisirs Président : VIDEAU Didier Tel : 06.81.98.54.07 Mail : Ajlv16140@gmail.com</p>
<p>Team Rebellions (rallye) Président : LAPEYRONNIE Fabien Tel : 06.79.90.39.14 Mail : Dindinaud.n@orange.fr</p>	<p>APE école publique Présidente : ROUSTAI Helene Tel : 06.86.06.98.26 Mail : ecole.amicale@orange.fr</p>	<p>Fanas des Vieilles Caisses Président : MATARD Jean Louis Tel : 07.69.18.78.01 Mail : jlmatard@gmail.com</p>
<p>Gym Danse Présidente : MÉGRET Liliane Tel : 06.37.69.84.92 Mail : liliane.megret@hotmail.fr</p>	<p>Judo Club d'Aigre Présidente : MICHAUD Roxane Tel : 06.50.26.76.47 Mail : samantha.feniou@gmail.com</p>	<p>Comité Fêtes et Loisirs Président : VILNEAU Roland Tel : 05.45.21.10.56 Mail : Foireexpoaigre@laposte.net</p>
<p>Siel bleu (Gym) Président : Groupe Associatif Siel Bleu Tel : 06.98.03.01.88 Mail : Celine.gachet@sielbleu.org</p>	<p>Société de pêche Président : TYRÉ Christophe Tel : 05.45.96.93.02 Mail : betg16@orange.fr</p>	<p>Amicale Sapeurs-Pompiers Aigre Président : DOMAIN Laurent Mail : amicale.spaigre3@orange.fr</p>
<p>Société de chasse intercommunale Aigre - Oradour Président : TIPHONNET Christophe Tel : 06.38.25.03.52 Mail : christophe.tiphonnet@gmail.com</p>	<p>HandBall Club du Pays d'Aigre Président : MARION Hubert Tel : 06.37.93.83.33 Mail : Hub540939@hotmail.fr</p>	<p>Motocross Président : BOURUT Céline Mail : motocross117217@gmail.com</p>
<p>Echanges Internationaux Présidentes : Patricia BAZIRE et Christophe TYRÉ Tel : 05.45.21.23.03 Mail : caillaud.michel@wanadoo.fr</p>	<p>Association des commerçants et artisans Aigre-Villejésus-Verdille Président : LABONNE Christophe Tel : 05.45.91.36.92 Mail : Lebonmarche0216@orange.fr</p>	<p>APE - Ecole notre Dame des Anges Président : FREGE Marie-Ange Mail : apel.notredamedesanges@gmail.com</p>

INFO PRATIQUES

<p>Vélo Vert VTT Président : GILLARD Daniel Tel : 06.03.30.99.35 Mail : gillard.daniel@neuf.fr</p>	<p>AFRIPA (aide sociale et familiale) Présidente : BAYNAUD Monique Tel : 06.11.96.32.36</p>	<p>ADMR Présidente : DESBORDES Maryvonne Tel : 05.45.21.21.31 Mail : aigre@aigre.fede16.admr.org</p>
<p>Charentes des deux mondes (reconstitution historique) Président : Bruno FERREYROL Tel : 06.26.97.69.01 Mail : charentesdesdeuxmondes@gmail.com</p>	<p>Tennis Club Aigrinois Président : HYVERNAUD-PINEAU Dominique Tel : 06.80.14.85.87 Mail : dominique.hyvernaud@wanadoo.fr</p>	<p>Club Photo Président : METAIS Eric Tel : 06.50.70.59.74 Mail : ericmetais16@gmail.com</p>



AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

Une question sur le logement : ayez le réflexe ADIL...

Vous recherchez une information rapide dans le domaine de l'habitat, appelez le **05 45 93 94 95**. Un juriste de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 16) est là pour vous répondre.

Un déclic pour un nombre croissant de charentais qui sont nombreux à nous contacter, que ce soit pour une révision de loyer, un congé, pour connaître à qui incombe une menue réparation... Mais l'entretien téléphonique ne suffit plus quand il s'agit d'évaluer un projet d'accession, d'étudier l'opportunité d'un réaménagement de prêt, d'examiner un contrat de construction, de traiter un problème d'urbanisme, ou plus généralement pour un conseil juridique lors d'un litige.

L'ADIL vous accueille au siège d'Angoulême **de préférence**, sur rendez-vous :

du lundi au vendredi
de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30
Maison Départementale de l'Habitat, 57 rue Louis Pergaud

Elle sera désormais présente sur votre territoire en permanence (**sans RDV**) à :

- **Aigre : à compter de janvier 2024** : le 4^{ème} vendredi du mois de 10 h 00 à 12 h 30 - Espace France Services - 29 Grande Rue ;
- **Mansle les Fontaines : à compter de février 2024** : le 4^{ème} vendredi du mois de 14 h 00 à 16 h 30 - Espace France Services - 19 boulevard Gambetta.



VOTRE NOUVELLE APP DE SANTÉ AU QUOTIDIEN.

Découvrez comment l'environnement impacte votre santé. Protégez vous de la pollution de l'air, de l'eau, des UV ou du Pollen.

  Téléchargez l'application :



QUE FAIT-ON



Application personnalisable avec des notifications adaptées à vos besoins



Des recommandations fiables et validées par le Haut Conseil de Santé Publique



Pas de publicité, pas de collecte de données, pas de frais, pas de création de compte.



PASS' TRANSPORT

Vous êtes âgés de 65 ans et plus et avez des problèmes de mobilité. Ce pass' transport mis en place par le département vous permet d'accéder aux services de transport à la demande et aux taxis conventionnés à moindre coût. Faites votre demande grâce au bulletin d'adhésion 2024 dont le modèle est joint. Il peut être récupéré sur le site du département, à la mairie ou à l'espace France services.

ATTENTION !

Le chèque n'est valable que l'année civile en cours. L'octroi de ce pass' transport n'est pas soumis à des conditions de ressources.

Brigitte FOURÉ
Conseillère
départementale



PASS' TRANSPORT AUTONOMIE BULLETIN D'ADHÉSION 2024

Pour faciliter la mobilité, le Département de la Charente met en place le Pass'transport autonomie. Vous êtes âgé(e) de 65 ans et plus et vous vivez sur le territoire charentais.

Le Département de la Charente vient de vous offrir ce Pass'transport autonomie*.

Ce Pass' vous permet d'accéder aux services de transport à la demande et aux taxis à un moindre coût.

Le Pass'transport autonomie s'utilise chez tous les partenaires conventionnés.

Vous pouvez recevoir gratuitement à votre domicile le Pass'transport autonomie.

Nous vous invitons à remplir lisiblement le coupon-réponse ci-dessous et à l'envoyer à l'adresse suivante :

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE
Pôle solidarités
Direction de l'autonomie
31 boulevard Émile Roux - CS 60000
16917 ANGOULÊME Cedex 9
05 16 09 76 27

Mme M.

Nom du bénéficiaire :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

.....

.....

Code postal :

Ville :

Téléphone :

J'atteste sur l'honneur répondre aux conditions requises pour bénéficier du Pass'transport , à savoir : l'âge et le lieu de résidence.

Par conséquent, je certifie que les éléments que je viens de fournir sont exacts.

Fait à :

Le :

Signature obligatoire

Documents à fournir obligatoirement :

- photocopie de la face recto de votre carte d'identité ou la page où sont mentionnés votre nom et votre date de naissance du livret de famille
- justificatif de domicile de moins de 3 mois

Merci de renvoyer sous enveloppe affranchie votre bulletin, accompagné des pièces justificatives à l'adresse indiquée ci-dessus.

ATTENTION

Aucun rendu de monnaie ne pourra être effectué sur les chèques. Vous devez compléter en espèces si le montant de la prestation dépasse la valeur des titres présentés. L'offre est limitée à un seul Pass transport autonomie par an et par personne. Un deuxième chèque peut être délivré pour les déplacements vers un accueil de jour.

RÉVÉLEZ VOS TALENTS !



REJOIGNEZ NOS ÉQUIPES **BÉNÉVOLES** ET RELEVEZ LE DÉFI DU **TÉLÉTHON**

Vous avez envie de donner quelques heures ou quelques jours par semaine pour une grande cause nationale ?

Vous avez le sens de l'aventure et des responsabilités, le goût des contacts et des défis créatifs, il y a forcément **UNE MISSION QUI VOUS CORRESPOND** : Développement des animations en Charente, recherche de partenaires, mobilisation des écoles, des entreprises, des clubs sportifs et des associations...

ÊTRE bénévole à l'AFM-Téléthon, c'est être **UTILE** et **SOLIDAIRE**

Contactez Béatrice Pèrié au 06 12 78 70 85 ou bperie@afm-telethon.fr



Ensemble,
améliorons
votre quotidien !



Devis gratuit
05 45 97 81 30

LIVRAISON de REPAS à DOMICILE

- Repas livrés chez vous, du lundi au dimanche
- Choix de menus
- Régimes adaptés



JARDINAGE / BRICOLAGE

- Nous intervenons avec notre propre matériel.
- Contrat d'entretien à l'année ou prestations ponctuelles.



www.presencevertetcharente.fr





CHARENTE
LE DÉPARTEMENT



Vous venez de remplir
un dossier de demande d'aide à l'autonomie
(CERFA 16301*01)

À qui l'envoyer ?

Selon vos réponses aux questions de l'item :
« Identification de l'organisme compétent » chapitre 4 page 7

SI LA RÉPONSE EST « NON » DEUX FOIS OU PLUS

Le dossier est à envoyer au Conseil départemental de la Charente pour demander l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Conseil départemental de la Charente

Pôle Solidarités - service prestations
31 Boulevard Émile Roux
CS 60000
16917 ANGOULEME Cedex 9

DANS LES AUTRES CAS

Le dossier est à envoyer à la caisse de retraite principale du domicile du demandeur.

CARSAT

CARSAT Centre Ouest
37 Avenue du Président René Coty
TSA 24808 : ACTION SOCIALE
87048 LIMOGES cedex

MSA

MSA DES CHARENTES
Service Action Sanitaire et Sociale
1 Boulevard Vladimir
17106 SAINTES Cedex
tech.ass@charentes.msa.fr

BAC INDIVIDUEL DE COLLECTE DES DÉCHETS

Seuls les déchets présentés dans des bacs conformes ou déposés dans des sacs bien fermés au sol sont collectés. Si vous choisissez d'utiliser un bac, il doit être impérativement **conforme aux conditions de collecte et caractéristiques ci-dessous**.

TOUT AUTRE CONTENANT NE SERA PAS COLLECTÉ



COEUR DE CHARENTE : courant 2025, les bacs seront progressivement distribués gratuitement aux usagers.

SI VOUS TENEZ À VOUS PROCURER UN BAC EN MAIRIE AVANT CETTE DATE

Tarifs préférentiels de Calitom pour les mairies en achat groupé.

Volume et tarif	Equivalence en nombre de sacs de 30L	Nombre estimé de personnes dans le foyer pour une collecte 1 semaine sur 2	Volume et tarif	Equivalence en nombre de sacs de 50L	Nombre estimé de personnes dans le foyer pour une collecte 1 semaine sur 2
BAC NOIR pour la collecte des ordures ménagères				BAC JAUNE pour la collecte des recyclables	
120 litres	23 €TTC	4 sacs	240 litres	34 €TTC	5 sacs
		1 à 3 personnes			1 à 3 personnes
180 litres	27 €TTC	6 sacs	330 litres	52 €TTC	7 sacs
		4 personnes			4 à 7 personnes
240 litres	34 €TTC	8 sacs			
		5 à 7 personnes			



FREDON CHARENTE

Adresse : 69 Rue DE BELLEFONDS 16100 COGNAC
Contact : Monsieur CUSSAGUET JEROME
Mail : jerome.cussaguet@fredon-na.fr
Téléphone : 07.48.88.10.62

Le réseau FREDON en Charente intervient sur le département en collaboration avec les collectivités, les agriculteurs et l'ensemble des acteurs du territoire pour la gestion des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) et les espèces envahissantes ainsi que pour la protection des cultures.

A ce titre, FREDON déploie tout au long de l'année des programmes de surveillance, de prévention et de lutte pour les maîtriser en apportant son expertise pour leur identification et le choix des méthodes d'interventions.

Ses techniciens vous accompagnent tout au long de l'année pour la mise en place d'actions de gestion :

- Lutttes collectives par piégeage (rongeurs aquatiques, frelons asiatiques, oiseaux prédateurs, etc.),
- Inventaire et surveillance des espèces exotiques envahissantes,
- Identification, formation et conseil de gestion sur les bioagresseurs, (chenille processionnaire, frelon, rats-souris, etc.)
- Prestations de destruction des nids de frelons asiatiques.

En fonction de vos demandes et de vos besoins (collectivités, agriculteurs et administrés), des actions peuvent-être organisées par FREDON sur la commune.

BIENVENUE

Bienvenue dans notre charmante commune d'Aigre !

Vous venez d'emménager, nous sommes ravis de vous accueillir dans notre communauté chaleureuse et conviviale. **Nous vous invitons donc à venir vous faire connaître en mairie, un formulaire vous sera remis.** Vous pouvez également disposer de tous les renseignements pratiques dont vous avez besoin.

RECENSEMENT

Le recensement citoyen, c'est obligatoire. Tous les jeunes Français, filles et garçons, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale doit s'effectuer dans les trois mois qui suivent le 16^e anniversaire.

Il suffit, pour cela, soit :

De se présenter en mairie avec une pièce d'identité, le livret de famille des parents et un justificatif de domicile. **Une attestation de recensement est alors délivrée au jeune. Ce document est obligatoire pour pouvoir s'inscrire à tout concours ou examen soumis au contrôle de l'autorité publique** (BEP, CAP, Bac, conduite accompagnée, permis de conduire, etc.).

D'effectuer les démarches en ligne sur le site du service public, via « **mon espace citoyen** ». Pour ceci l'Espace France Service d'Aigre peut vous accompagner.

Le recensement citoyen est une démarche citoyenne qui s'inscrit dans le Parcours de citoyenneté et qui permet d'être convoqué à la Journée défense et citoyenneté, mais aussi d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales à 18 ans.

DÉJECTIONS CANINES

Vous êtes nombreux à avoir pu constater que les rues et espaces verts publics de la commune sont régulièrement souillés par des déjections canines.

Il est nécessaire que chacun prenne conscience de ces nuisances dans l'intérêt de tous.

La Municipalité fait donc appel au sens civique des maîtres pour maintenir les espaces communs propres et agréables.

Par ce message, la Municipalité souhaite sensibiliser les propriétaires de chiens au respect de nos concitoyens en les invitant à ramasser les déjections canines.

LE SITE DE LA MAIRIE EST EN LIGNE !



Vous y retrouvez des informations pratiques, les actualités à venir, etc...

Un projet mené à bien par votre municipalité avec l'Atelier Philographie (entreprise locale basée à St-Angeau -Val-de-Bonnieure).

N'hésitez pas à le découvrir : <https://www.aigre.fr/>



ADRESSAGE

Nous remercions les habitants de bien veiller à faire figurer leur nom sur leur boîte aux lettres

MA SANTÉ EN PAYS D'AIGRE
PÔLE SANTÉ AVEC MAISON DE SANTÉ PLURI-DISCIPLINAIRE

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Dr. Cynthia et Dr. Christian RIEUTORD

2 a - Rue Traslefour 16140 Aigre

Tél. : 05 45 21 22 91

CENTRE DE SANTÉ DÉPARTEMENTAL

2 A - Rue Traslefour

Sur rendez-vous

Tél. : 05 16 09 51 70

Dr. Alain DUBOST

Dr. Christine Streicher

GRANDE PHARMACIE D'AIGRE

Dr. Shalom CHOKOTÉ

25 - Grande Rue à Aigre - TÉL. : 05 45 21 10 41

Horaires : Lundi au vendredi 9h-12h30 et 14h-19h30 - Samedi 9h-12h30 et 14h-18h

INFIRMIÈRES :

Christine LARRÈRE, Isabelle BOURGOGNON, Emilie ROUX, Sandrine HECTOR, Sylvie MABILLE, Marine DEVOS-BORDAS

Maison de Santé - 2 a - Rue Traslefour - Tél. : 05 45 21 25 91

Permanence : 8h - 10h du lundi au vendredi - Soins à domicile sur rendez-vous

MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES sur rendez-vous et soins à domicile

Jacqueline LÉPINE : 3 - Rue de la Gendarmerie 16140 Aigre - Tél. : 05 45 21 15 79

Kinésithérapie, Rééducations uro-gynécologique, Rééducation vestibulaire et Drainage lymphatique manuel

Philippe SARRAZIN : 2 A - Rue Traslefour - Tél. : 06 85 01 25 21 - Kinésithérapie et Ostéopathie

Eric BUNA : 2 A - Rue Traslefour - Tél. : 06 80 08 34 86 - Kinésithérapie et Ostéopathie

Franck GUIGNARD : 2 A - Rue Traslefour Kinésithérapie - Tél. : 0603 99 11 82

SAGE-FEMME

Géraldine FONTANAUD

Tél. : 06 89 61 53 51

Prise en charge de la grossesse : préparation à l'accouchement, suivi de la grossesse, surveillance médicale mère / nouveau-né au retour à domicile, accompagnement de l'allaitement maternel, rééducation périnéosphinctérienne, post-partum

Examens gynécologiques de prévention : frottis, contraception

OSTÉOPHATE : Vincent RADIGUET

Sur rendez-vous Tél. : 06 37 81 50 54

CHIRURGIEN-DENTISTE/ORTHODONTISTE

Dr. Christelle BONNE

Les Vignauds 16140 Villejésus

Tél. : 05 45 21 16 78

TRANSPORT PROFESSIONNEL

Laetitia LAROCHE

Tél. : 06 61 52 59 52

Mail : letassist@orange.fr

OPTOMETRISTE

Gaelle PORTELA

2A - Rue Traslefour 16140 Aigre

Sur rendez-vous

Tél. : 06 76 95 93 98

AMBULANCES AIGRINOISES

13 - Rue de St-Fraigne 16140 Aigre

Tél. : 05 45 21 13 53

AGENDA

2^e SEMESTRE 2024

AGENDA

2^{ème} semestre 2024

Sous réserve

JUILLET

Vendredi 19 – Marché des producteurs avec la Chambre d'Agriculture

Mercredi 24 – Don du sang

Samedi 27 – Course des Deux Cagouilles

AOUT

Samedi 10 – Cinéma plein air au Parc des Charmilles

14-15-16 – Frairie de Villejésus

Dimanche 25 – Loto foot Mons

SEPTEMBRE

Dimanche 1 – Loto Chasse Oradour

Vendredi 6 – Conseil Municipal

Samedi 7 – Forum des associations

Mercredi 11 – Cinéma

Dimanche 15 – Loto pompier

Dimanche 22 – Loto chasse Saint-Fraigne

Dimanche 29 – Loto échanges internationaux

OCTOBRE

Vendredi 4 – Conseil Municipal

5-6 – Charente des deux mondes (reproduction historique)

Dimanche 6 – Vide ta chambre

Mercredi 9 - Cinéma

Dimanche 13 – Loto ACJAR

Mercredi 16 – Don du sang

NOVEMBRE

Vendredi 1 – Loto Handball

Samedi 2 – Bourse aux jouets

Vendredi 8 – Conseil Municipale

Dimanche 10 – Loto TPA

Lundi 11 – Armistice 1918

Lundi 11 – Loto Handball

Dimanche 17 – Repas des aînés

Vendredi 22 – Soirée Beaujolais Jeunesse et Loisirs

Dimanche 24 – Loto TEAM Super U Rouillac

DÉCEMBRE

Dimanche 1 – Marché de Noël

Vendredi 6 – Conseil municipal

Dimanche 8 – Loto pétanque

Mercredi 11 – Cinéma

Samedi 21 – Goûter de Noël

Dimanche 22 – Loto ACJAR

Dimanche 29 – Loto chasse Saint-Fraigne